

LE DEVOIR

Vol. XCIX N° 55

LE JEUDI 13 MARS 2008

89 c + TAXES = 1 \$

L'ADQ abandonnerait le critère de la langue

La priorité irait aux immigrants capables de trouver un emploi dès leur arrivée

ROBERT DUTRISAC

Québec — Un gouvernement adéquat réduirait le nombre de nouveaux arrivants francophones pour accorder la priorité aux immigrants capables de dénicher un emploi dès leur arrivée au Québec.

«Aujourd'hui, on importe du chômage», a affirmé le président de la commission politique de l'Action démocratique du Québec, Stéphane Le Bouyonec. Le gouvernement Charest a trop insisté sur le fait que les immigrants «devaient parler le français avant de rentrer au Québec, au détriment de demander d'abord s'ils

allaient avoir une job en arrivant», a-t-il ajouté.

Lors d'une conférence de presse, M. Le Bouyonec, la députée de Groulx et porte-parole en matière de développement économique, Linda Lapointe, la conseillère du parti, l'économiste Diane Bellemare, ainsi que Mario Charpentier ont présenté le cahier

des participants, intitulé *Façonner la modernité*, en vue du septième congrès de l'ADQ, qui se déroulera en fin de semaine à Laval.

Axé sur le développement économique, ce cahier

VOIR PAGE A 8: LANGUE

DÉTENUS AFGHANS

Le gouvernement Harper empêche des témoins de parler

L'attitude des conservateurs force la tenue d'une enquête publique de deux millions

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le manque de transparence du gouvernement Harper et son refus de collaborer à une investigation sur la police militaire à propos du transfert des détenus en Afghanistan force la tenue d'une enquête publique. Coût pour les contribuables: deux millions de dollars.

Le gouvernement conservateur refuse de divulguer des documents et empêche des témoins de parler aux enquêteurs de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire (CPPM). Il s'agit d'un comportement «inacceptable» aux yeux des partis d'opposition à Ottawa. Le rapport Manley, déposé en janvier dernier, faisait également état d'un manque de franchise et de transparence du gouvernement à propos de la mission en Afghanistan.

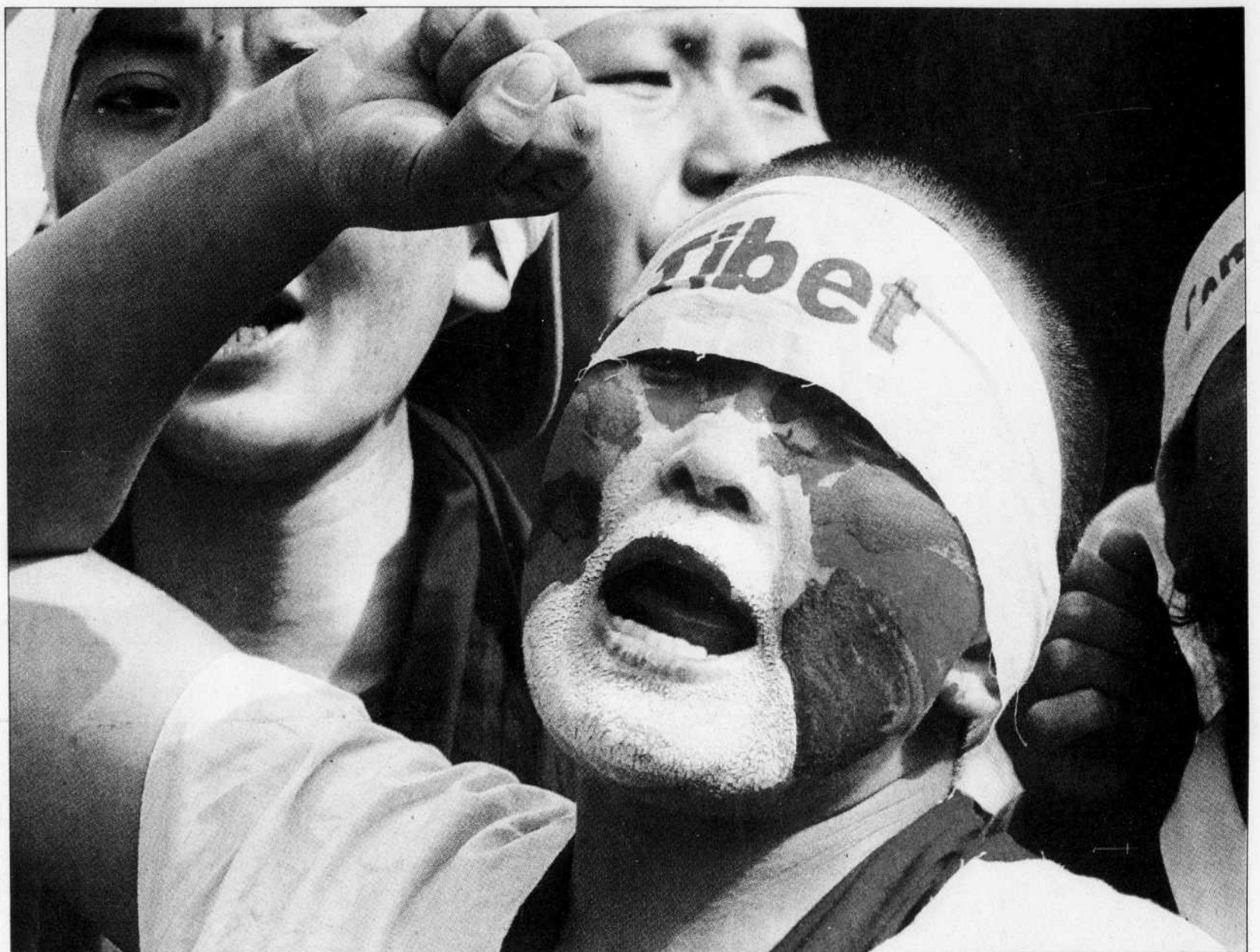


Maxime Bernier

La CPPM a été créée en 1998 par le Parlement pour surveiller et enquêter lorsqu'une plainte est portée contre la police militaire. Une telle plainte a été déposée il y a un peu plus d'un an, le 21 février 2007, par Amnesty internationale et l'Association des libertés civiles de la Colombie-Britannique. Ces deux ONG affirment que des agents de la police militaire du Canada présents en Afghanistan ont transféré des détenus aux autorités locales à au moins 18 reprises, même si les risques de torture étaient bien réels dans

VOIR PAGE A 8: TÉMOINS

Les Tibétains toujours en colère



PRAKASH SINGH AGENCE FRANCE-PRESSE

LES DÉNONCIATIONS de la situation imposée au Tibet se multiplient à l'approche des Jeux olympiques de Pékin. Hier, plusieurs jeunes Tibétains sont allés dénoncer le sort réservé à leur pays devant l'ambassade chinoise de New Delhi. Le moment avait été soigneusement choisi: c'était hier le 49e anniversaire du soulèvement des Tibétains réprimé par les autorités chinoises. À Lhassa, des centaines de manifestants, surtout des moines, ont aussi tenté de souligner cet événement. Rappelons que le département d'État américain a retiré mardi la Chine de sa liste des pires violateurs des droits fondamentaux, elle qui y figurait depuis plusieurs années. Nos informations en page B 5.

EFFONDREMENT D'UN TOIT



Trois femmes dans un état critique

Page A 3

SPORTS



Deuxième rencontre au sommet pour les Glorieux

Page B 6

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 6	Météo.....	B 4
Bourse.....	B 2	Monde.....	B 5
Culture.....	B 8	Mots croisés.....	B 5
Décès.....	B 4	Sports.....	B 6
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

La fin de la CAM approche, vive la carte à puce!

Les usagers pourront réapprovisionner leurs cartes dans des distributrices automatiques

JEANNE CORRIVEAU

Elle était attendue depuis des années, la carte à puce qui fera bientôt son entrée officielle dans le métro montréalais et dans le réseau métropolitain de transports en commun. Déjà, les usagers ont pu remarquer la présence de nouveaux tourniquets et de distributrices automatiques dans les stations de métro, signe avant-coureur de la révolution à venir. Des usagers très sur le volet serviront de cobayes pour tester la nouvelle

carte au cours des prochaines semaines.

C'est le 16 avril prochain que les sociétés de transport de la région métropolitaine, de concert avec le Réseau de transport de la capitale (RTC) et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), lanceront simultanément leur programme d'implantation de la carte à puce.

La nouvelle carte à puce remplacera progressivement les cartes mensuelles, les cartes hebdomadaires et les lisières de billets conventionnelles. L'usager n'aura

VOIR PAGE A 8: CARTE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les nouveaux tourniquets sont déjà prêts. Le nouveau programme entrera en vigueur le 16 avril.

La Caisse de dépôt s'intéresse à l'îlot Voyageur

KATHLEEN LÉVESQUE

La Caisse de dépôt et placement du Québec s'intéresse de près au projet immobilier de l'îlot Voyageur, qui a contribué au dérapage financier de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a appris *Le Devoir*.

Depuis quelques mois déjà, une des filiales immobilières de la Caisse, la SITQ, examine avec soin le potentiel économique de l'îlot Voyageur, laissé en plan par l'UQAM. Aucune transaction formelle n'a été faite, mais la SITQ a décidé de poursuivre ses travaux préliminaires. Des discussions ont été engagées notamment avec le propriétaire des terrains, la firme privée Busac, qui a agi à titre de promoteur et de partenaire de l'UQAM.

«La SITQ examine ce projet parce qu'il pourrait être d'intérêt pour elle. C'est une étude qui se fait uniquement sur des bases d'affaires. Pour la SITQ, il est clair qu'il y a toujours des objectifs très précis de rentabilité économique», a expliqué Gilbert Desroberts, porte-parole de la Caisse de dépôt et placement.

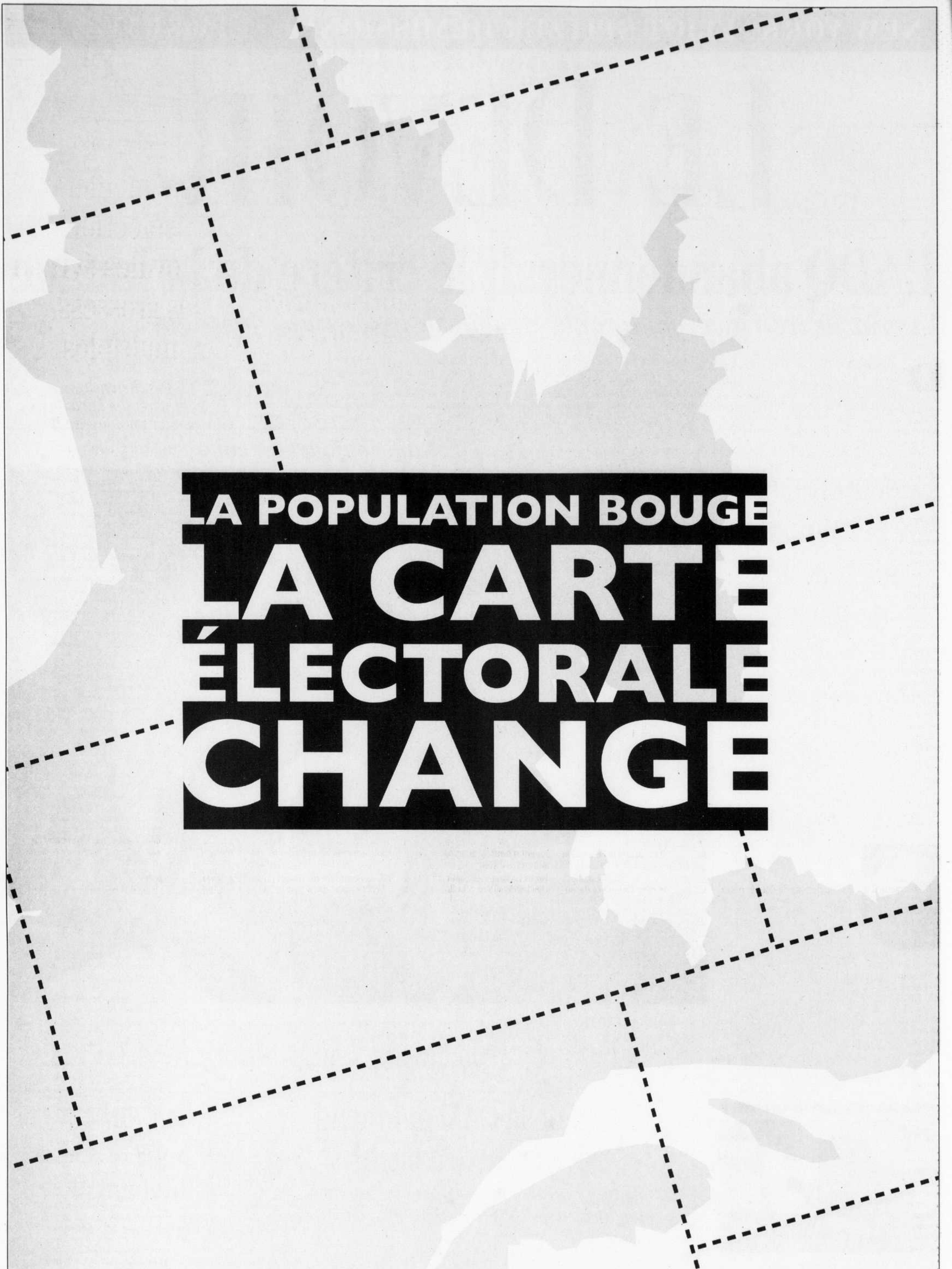
M. Desroberts a précisé que la SITQ ne répond à aucune commande politique et que c'est en toute indépendance qu'elle a décidé d'étudier ce projet sur le marché montréalais. Il reste que la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, avait annoncé en septembre dernier que le gouvernement récupérerait l'îlot Voyageur et le gouffre financier que celui-ci a entraîné pour l'UQAM. L'autre projet immobilier déficitaire, le Complexe des sciences, demeure entre les mains de l'UQAM. «Comme l'université n'a certainement pas démontré sa capacité de gérer un projet immobilier de cette ampleur, nous allons la dégager de cet impact financier et nous allons, en collaboration, trouver un promoteur», avait alors déclaré la ministre Courchesne.

Aucun commentaire n'a été émis hier au cabinet ministériel à propos de la possibilité que la SITQ prenne part active au dossier. Le porte-parole de l'UQAM n'a pas pu être joint.



Michelle Courchesne

VOIR PAGE A 8: CAISSE



LA POPULATION BOUGE LA CARTE ÉLECTORALE CHANGE


CONSULTEZ LA PROPOSITION DE CHANGEMENTS À LA CARTE
ÉLECTORALE DU QUÉBEC AU WWW.LACARTECHANGE.QC.CA

Au Québec, la Loi électorale précise que la délimitation des circonscriptions électorales doit être revue toutes les deux élections générales. La Commission de la représentation électorale consultera bientôt les Québécoises et les Québécois sur sa proposition d'une nouvelle délimitation de la carte électorale. La carte actuelle ne reflète plus la réalité du Québec en raison des mouvements de population des dernières années. Ainsi, plusieurs circonscriptions ne respectent plus les critères fixés par la Loi.

Cette proposition est portée à l'attention de la population du Québec et fera l'objet d'auditions publiques au printemps 2008. La Commission de la représentation électorale compte sur la participation du plus grand nombre pour mener à bien cette importante consultation.

Pour plus d'information :
Consultez notre site au
www.lacartechange.qc.ca

Communiquez avec notre Centre de renseignements
au 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846)

 Les personnes sourdes ou malentendantes
peuvent composer sans frais : 1 800 537-0644.



Commission de la représentation
électorale du Québec

ACTUALITÉS



Michel David

Sale
histoire

Depuis dix ans, Jean Charest a tout mis en œuvre pour faire taire ceux qui s'interrogeaient sur l'inadéquation entre ses revenus officiels et son train de vie, n'hésitant pas à menacer les esprits trop curieux de poursuites judiciaires qui n'ont jamais eu de suite, sauf la mise à pied d'un journaliste que ses patrons ont honteusement laissé tomber.

Jamais il n'a voulu discuter des avantages qui ont pu lui être consentis quand il a accepté de quitter Ottawa pour empêcher Lucien Bouchard, à qui la crise du verglas avait rendu son aura, de déclencher un nouveau référendum.

Prétendre aujourd'hui qu'il n'y a jamais eu le moindre secret est une insulte à l'intelligence. Au départ, il avait indiqué que le PLQ versait un salaire en attendant son entrée à l'Assemblée nationale, ce qui pouvait laisser croire qu'il y renonceraient une fois élu député.

Par la suite, il avait reconnu du bout des lèvres que le PLQ remboursait certaines de ses dépenses, sans toutefois préciser lesquelles ni mentionner le moindre chiffre. Il reconnaît aujourd'hui avoir reçu 75 000 \$ par année depuis dix ans, mais comment être certain qu'il ne s'agit pas de 100 000 \$ ou de 200 000 \$ s'il refuse de rendre public l'*«arrangement financier»* évoqué dans un communiqué de presse émis en catastrophe au petit matin par le nouveau président du PLQ, Jean D'Amours?

Il est évident que M. Charest n'en aurait jamais parlé si un collègue de TVA n'avait pas découvert le pot aux roses. D'ailleurs, rien n'assure que cette entente a été consignée par écrit. On n'en trouve pas la moindre trace dans les états financiers du PLQ.

Cela autorise toutes les hypothèses, y compris les plus imaginatives. Dans une entrevue avec le *Globe and Mail*, le whip du PQ, Stéphane Bédard, faisait même un rapprochement avec l'affaire Cadman, qui a plongé le gouvernement Harper dans l'embarras.

Tout dépendrait de la date à laquelle l'entente entre M. Charest et le PLQ aurait été conclue. S'il était toujours membre de la Chambre des communes à ce moment-là, il a pu y avoir irrégularité, puisqu'on lui aurait offert un avantage financier afin qu'il abandonne son siège. Mais comment le savoir si on n'a pas accès à l'entente?

Il est vrai qu'il y a déjà eu des cas de double rémunération du premier ministre dans d'autres provinces canadiennes. Si on le sait, c'est précisément qu'on n'en a pas fait un secret. Il aurait été normal que M. Charest fasse savoir qu'il lançait une pratique inédite dans l'histoire moderne du Québec.

M. Charest plaide que cela relève du *«domaine privé»*. Ce n'est pas la première fois qu'il adopte ce comportement un peu schizophrène qui lui fait dissocier le *«citoyen Charest»* du premier ministre du Québec, mais l'argument est irrécusable.

Quand le chef du gouvernement reçoit une somme d'argent en sus de son salaire officiel, il est clair qu'il ne peut pas s'agir d'une affaire privée, à moins qu'il vende ses biens personnels ou qu'il reçoive un héritage.

Paradoxalement, c'est le président sortant du PLQ, Marc-André Blanchard, qui a fait la remarque la plus troublante en déclarant que le supplément de 75 000 \$ consenti à M. Charest, qui porterait sa rémunération globale à plus de 250 000 \$, visait à le mettre à l'abri des tentatives de corruption.

Le salaire officiel du premier ministre du Québec (182 717 \$) est plus élevé que celui de tous ses homologues provinciaux, bien que très inférieur à celui du premier ministre du Canada (301 000 \$). Il est clair que les exigences de la fonction commanderaient un meilleur traitement, mais il est franchement injurieux pour tous ceux qui font métier de politique d'introduire la question de l'intégrité dans le débat.

A partir de quel revenu un homme est-il à l'abri de la tentation? D'ailleurs, pourquoi le premier ministre serait-il le seul à voir sa conscience fortifiée de la sorte? Prenons l'exemple du ministre de la Santé. L'industrie pharmaceutique constitue sans doute un des lobbies les plus puissants. Ne conviendrait-il pas d'ajouter au salaire de 158 000 \$ que Philippe Couillard touche à l'heure actuelle? On peut également penser que le ministre du Développement économique est un homme très sollicité, sans parler de la ministre des Transports, de son collègue des Ressources naturelles...

À l'extérieur de l'Assemblée nationale, la mise en demeure est un moyen auquel le premier ministre recourt volontiers pour intimider ses adversaires. À l'Assemblée nationale, les députés bénéficient de l'immunité, de sorte qu'il faut utiliser d'autres méthodes.

Il est vrai qu'en 2003, Claude Blanchet a quitté la Société générale de financement dans des conditions qui semblaient bien généreuses pour le p.-d.g. d'une société qui venait de subir des pertes aussi substantielles. Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, a cependant été particulièrement odieux hier après-midi en présentant Pauline Marois comme le *«conjoint survivant»* qui bénéficierait de la pension de 80 000 \$ accordée à son mari par le gouvernement dont elle faisait partie.

Peu importe ses qualités, il était certainement discutabile de confier à M. Blanchet la direction de la SGF alors que Mme Marois était membre du gouvernement. La turpitude des uns ne justifie cependant pas celle des autres.

Au moins, dans le cas de M. Blanchet, il n'y a eu aucune cachotterie. La preuve en est que les libéraux prennent régulièrement plaisir à étaler sur la place publique les conditions dont il a bénéficié, des conditions si scandaleuses qu'après avoir mis M. Blanchet à la porte, le gouvernement Charest a offert les mêmes à son successeur, Pierre Shédler.

On ne connaît rien de l'arrangement entre M. Charest et son parti, mais on ne réagit pas aussi brutalement sans raison. Cela risque de devenir une bien sale histoire.

mdavid@ledevoir.com

Pénurie d'infirmières

Comment sortir
de la crise?

Le secteur public doit être aussi flexible que le privé, disent les infirmières

Plus de choix et de flexibilité: voilà comment les agences privées arrivent à recruter un nombre de plus en plus élevé d'infirmières désabusées du réseau public. Cette ponction grandissante a toutes les allures d'une désaffection, selon l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), qui presse Québec de réagir et vite.

LOUISE MAUDE
RIOUX SOUCY

Le nombre d'infirmières dont l'employeur principal est une agence privée a doublé entre 2000 et 2007 au Québec. Cette situation, décriée tant par les syndicats que par l'OIIQ, préoccupe aussi le ministre de la Santé, Philippe Couillard, qui a répliqué du tac au tac en annonçant hier trois projets-pilotes destinés à renverser la tendance. Sa solution? Embaucher des infirmières auxiliaires pour soulager un peu les infirmières techniciennes et cliniciennes.

Trois établissements montréalais ont été ciblés, soit les centres de santé et de services sociaux (CSSS) de Verdun et d'Ahuntsic ainsi que l'hôpital Maisonneuve-Rosemont. Ceux-ci se partageront une enveloppe de 1,2 million de dollars destinée à améliorer l'organisation du travail, principalement grâce à l'embauche de nouvelles forces vives. Le renfort attendu viendra donc du côté des infirmières auxiliaires, qui soulageront les équipes existantes, brûlées par le recours quasi quotidien aux heures supplémentaires.

Cette proposition a laissé sur sa faim l'OIIQ et enragé la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ). *«Franchement, je ne vois pas dans l'annonce du ministre un virage capable d'insuffler la flexibilité qui manque au réseau public»*, a commenté la présidente de l'Ordre, Gyslaïne Desrosiers. Plus cinglante, la présidente de la FIQ a dénoncé la volonté du ministre d'imposer un projet rejeté par son syndicat, soit celui de Maisonneuve-Rosemont, jugé inadéquat en raison du climat de travail difficile qui y règne. *«Le ministre*

fait fi de notre opposition et impose sa décision!», a dit Lina Bonamie.

Ses membres entendent ne pas donner suite au projet controversé. *«Aucun projet-pilote ne pourra avoir lieu dans cet hôpital sans l'accord du syndicat local représentant ces professionnelles»*, a prévenu Mme Bonamie. Il en ira tout autrement pour les deux autres projets, auxquels la FIQ a l'intention de participer activement. Elle n'en déploré pas moins l'attitude du ministre, qui lui paraît de *«mauvaise augure»* pour l'avenir de la Table nationale sur la main-d'œuvre infirmière, dont les recommandations sont attendues d'ici la fin de mars.

À l'OIIQ, on juge aussi que ces projets-pilotes auront une portée limitée. Le phénomène de l'attrait des agences est en effet beaucoup plus complexe, montre un sondage CROP publié hier. Surprise, les infirmières qui passent du public au privé travaillent au moins autant d'heures qu'auparavant sinon plus. Plusieurs ont des horaires variables (32 %) et près de la moitié travaillent régulièrement le soir, la nuit et les fins de semaine. Mais il s'agit ici d'un choix pleinement assumé et, surtout, négocié, montre le soudeur.

Sur mesure

«Le mot clé ici, c'est "choix"», résume Gyslaïne Desrosiers, qui rêve de voir ce principe devenir le maître mot du réseau public. Flexibles, les agences sont prêtes

à moduler les conditions de travail de leurs employées de manière à leur permettre de réaliser leurs projets d'étude, de famille ou de retraite progressive. Cette formule *«sur mesure»* explique d'ailleurs en grande partie leur succès auprès des plus jeunes et des plus âgées, qui sont sur-représentées dans les agences privées.

Dans le réseau public, ce genre de projet de vie ne trouve présentement aucune écoute, déplore Mme Desrosiers. La pénurie d'effectifs crée en effet une pression supplémentaire qui rend tout aménagement impossible. Or *«on n'est plus dans un contexte économique où on peut dire: c'est à prendre ou à laisser»*, a rappelé la présidente de l'Ordre.

Autrement plus substantiel, le salaire n'est pas non plus étranger à l'attrait qu'exercent les agences. Au public, une infirmière gagne entre 21 et 31 \$ l'heure. En agence, elle gagnerait plutôt entre 35 et 55 \$, selon ce qui circule de manière informelle dans le milieu. Cela dit, même la présidente de l'Ordre ignore les tarifs réels en cours. *«On sait que les agences signent des contrats avec des établissements publics, mais les détails nous sont inconnus.»*

A priori, l'Ordre ne remet pas en question la présence des agences. Sa présidente note toutefois que leur attrait grandit, et ce, au détriment du réseau public. *«L'effet pervers de ce phénomène en croissance nous inquiète, puisqu'il se traduit dans le réseau par une instabilité dans les équipes de soins.»* Hier, le ministre a convenu que leur présence temporaire déstabilise les équipes, ce qui *«n'est pas bon pour les patients, pas bon pour la continuité des soins et pas bon pour le climat de l'hôpital.»*

Le Devoir

Fécondation in vitro

Une meilleure
sélection
des ovules évitera
des grossesses
multiples

Des chercheurs de l'Université Laval font breveter un nouveau test

PAULINE GRAVEL

Sans moyen de déterminer la qualité réelle des embryons conçus *in vitro*, les médecins transfèrent dans l'utérus des femmes, non pas un seul embryon conçu *in vitro*, mais deux, voire trois, dans le but d'accroître les chances de succès de la grossesse. Cette procédure mène toutefois fréquemment à des grossesses multiples, qui sont beaucoup plus à risque de complications et plus susceptibles d'aboutir à des naissances prématurées. Une équipe de l'Université Laval dirigée par le professeur Marc-André Sirard a mis au point un test génomique permettant d'identifier et de sélectionner les ovules les plus matures, qui devraient permettre de mener à terme une grossesse à la suite d'une fécondation *in vitro* (FIV). Grâce à cette méthode que les chercheurs ont brevetée, les médecins pourront désormais implanter un seul embryon tout en maintenant un bon taux de réussite.

Les suppléments hormonaux que l'on administre dans un premier temps aux femmes qui ont recours à la fécondation *in vitro* pour concevoir un enfant induisent la croissance de plusieurs follicules — renfermant chacun un ovule — sur l'ovaire. *«Au moment de la récolte de ces follicules, l'ovule doit être idéalement mature comme un fruit bien mûr, a expliqué Marc-André Sirard, chercheur au Centre de recherche en biologie de la reproduction à l'Université Laval. Or, quand plusieurs fruits poussent en même temps, ils ne mûrissent pas tous également. Ainsi, il nous était jusqu'à maintenant impossible de différencier les follicules plus mûrs des moins mûrs uniquement en les regardant car ils se ressemblent tous. Avec les outils de la génomique, nous pouvons examiner 4000 gènes à la fois, et parmi ceux-ci nous en avons trouvé cinq, intervenant dans la maturation de l'ovule, qui permettent de différencier les ovules matures ayant permis de mener à terme des grossesses de ceux ayant donné des embryons qui se sont mal développés.»*

Chacun de ces follicules renferme un ovule microscopique entouré de nombreuses cellules nourricières. *«Lorsque le médecin prélève ces follicules dans le but d'en retirer l'ovule qui sera fécondé en laboratoire, il aspire aussi ces cellules nourricières qui normalement étaient jetées à la poubelle»*, a précisé le scientifique, qui avait déjà identifié dans les cellules nourricières de bovins des marqueurs qui fournissaient des informations sur le degré de maturité des ovules et sur leur qualité.

Plus récemment, en collaboration avec une clinique de fertilité d'Ottawa, l'équipe de M. Sirard a vérifié la fiabilité de ces marqueurs génétiques chez 40 femmes auxquelles on transférait des embryons conçus *in vitro*. Cette dernière étude a permis d'identifier cinq gènes appartenant aux cellules nourricières et dont l'expression était significativement plus élevée dans les ovules qui avaient atteint leur pleine maturité et avaient permis ultérieurement de donner naissance à un enfant. *«Le test génomique vérifiant la présence de ces cinq marqueurs génétiques qu'on ne peut associer à des fonctions précises pour le moment s'effectue uniquement sur les cellules nourricières sans toucher à l'ovule qui demeure intact»*, souligne le chercheur.

Actuellement, le choix des embryons qui seront transférés dans l'utérus de la femme repose sur des critères morphologiques et le rythme de leur division cellulaire. *«Si le spécialiste voit trois beaux embryons comptant huit cellules au troisième jour suivant la fécondation, il sera tenté de les transférer tous les trois dans l'utérus de la femme parce qu'il ne dispose d'aucun outil lui permettant de savoir lesquels sont réellement viables. Parfois, les trois embryons sont normaux et donneront des triplés. Or les jumeaux et les triplés entraînent des coûts sociaux énormes [en soins postnatals notamment].»*

En fait, *«au moins 30 % des embryons qui semblent normaux à l'examen morphologique présentent des anomalies chromosomiques»*, fait remarquer le chercheur, qui rend publique sur le site Internet de la revue *Human Reproduction* sa méthode de sélection des embryons, qui s'avère plus objective et plus fiable que celle employée présentement dans les cliniques de fertilité.

La prochaine étape qu'entreprendra sous peu l'équipe de M. Sirard vise à éprouver la technique sur un plus grand nombre de patientes (environ 400 femmes appartenant à diverses populations et recevant leur traitement dans des cliniques différentes) afin de vérifier qu'elle permet de prédire avec précision et fiabilité la qualité des ovules, et de ce fait l'issue de la grossesse. Si la valeur prédictive de la méthode se confirme, il deviendra possible d'accroître le taux de succès des grossesses suivant une FIV et de réduire les grossesses multiples et leurs conséquences parfois désastreuses.

Le Devoir

Le DGE bouscule la carte électorale

JOCELYNE RICHER

Québec — Si des élections générales ont lieu au printemps 2009, ce pourrait bien être en fonction d'une carte électorale complètement redessinée.

Il est difficile de prédire quel serait l'impact politique, en matière de nombre de sièges pour chaque parti, si la nouvelle mouture proposée hier par le président de la Commission de la représentation électorale (CRE), Marcel Blanchet, est adoptée telle quelle. Mais il serait certainement considérable.

Par souci d'équité entre les régions et afin de mieux respecter la loi, M. Blanchet propose le redécoupage de 86 des 125 circonscriptions que compte le Québec.

Trois circonscriptions disparaîtraient de la carte, soit une en Gaspésie, une autre en Beauce et la troisième dans le Bas-Saint-Laurent.

De nouvelles circonscriptions seraient créées en Montérégie, dans Laurentides-Lanaudière et à Laval, et de nombreuses autres fusionnées dans un grand brassage qui soulève déjà la grogne de la classe politique.

Il s'agit de la proposition de réforme de la carte électorale la plus importante depuis 30 ans. Elle sera soumise à une consultation, mais au bout du compte, c'est la Commission de la représentation électorale, un organisme indépendant du gouvernement, qui tranchera.

Compte tenu de son poids démographique à la baisse, la Gaspésie serait une des régions les plus touchées, passant de quatre à trois circonscriptions. Celle de Gaspé serait divisée en deux entités pour devenir Gaspé-Matane et Bonaventure-Percé.

Le Bas-Saint-Laurent ne serait pas épargné. Rivière-du-Loup, la circonscription du chef de l'opposition officielle Mario Dumont, gagnerait le Témiscouata voisin, qui appartient actuellement au ministre des Ressources naturelles, Claude Béchard. L'autre moitié de son comté, Kamouraska, serait jointe à Montmagny-

L'Islet pour devenir la nouvelle circonscription de Côte-du-Sud.

Beauce-Nord, un fief adéquiste, serait fusionnée à la libérale Frontenac et deviendrait Beauce-Amiante.

Contrairement à la Gaspésie, la Montérégie connaît une forte croissance démographique qui nécessite des ajustements. Le nouveau comté de Roussillon verrait le jour. À Laval, même constat, où on devrait compter six circonscriptions au lieu de cinq. La sixième s'appellerait Marc-Aurèle-Fortin. La région de Laurentides-Lanaudière gagnerait elle aussi un comté, La Plaine.

Quant à elle, l'île de Montréal sortirait de l'exercice quasi intacte.

Charlevoix, circonscription de la chef péquiste Pauline Marois, gagnerait du galon et engloberait une partie de la région immédiate de Québec, l'île d'Orléans et toute la côte de Beauré.

Consultation

Entre les mois d'avril et de juin, une consultation sera menée dans les régions. Les élus se prononceraient sur la réforme en juin à l'Assemblée nationale.

À l'automne, la CRE rendra une décision finale à propos de sa réforme, qui pourra entrer en vigueur au printemps 2009, à temps pour le déclenchement éventuel d'élections.

Si jamais des élections ont lieu plus tôt, c'est la carte actuelle qui prévaudra.

Déjà, on sait que plusieurs élus vont se battre bec et ongles pour maintenir le découpage actuel.

«On a une partie de notre histoire où à travers cette carte électorale-là, on vient un peu concéder la défaite des régions, et moi, je ne peux pas accepter ça comme député», a déclaré le député péquiste de Matane, Pascal Bérubé, en point de presse. *«Il y a une bataille qui commence aujourd'hui. On va la livrer»*, a-t-il promis.

La Presse canadienne

EN BREF

Hôpital de Lachine:
une fois suffit,
semble penser le PLQ

En juin dernier, l'Assemblée nationale avait appuyé à l'unanimité l'idée que l'hôpital de Lachine puisse conserver son statut francophone unique une fois intégré au Centre universitaire de santé McGill. Hier, une motion présentée conjointement par l'Action démocratique du Québec (ADQ) et le Parti québécois (PQ) visant à réitérer ce principe a pourtant été rejetée

par les libéraux. Au grand dam du porte-parole du PQ en matière de santé, Bernard Drainville. *«C'est quoi, cette attitude? [...] Le ministre Philippe Couillard et la [...] ministre responsable de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, prennent des positions et des décisions contraires à leurs propos et à leurs engagements.»* Le président du comité médical consultatif de l'hôpital de Lachine, le D^r Paul Saba, a lui aussi déploré cette volte-face. *«Parions qu'il s'offrira d'autres occasions pour que la majorité que l'on tente de bâillonner indéument puisse se faire entendre et respecter.»* — Le Devoir

Des stratégies gagnantes

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

LES ACTUALITÉS

Deux promoteurs réclament d'être traités indépendamment du projet Griffintown

« Nous avons le droit de développer notre projet sur nos terrains »

JEANNE CORRIVEAU

Propriétaires de terrains situés en bordure du bassin Peel, deux promoteurs demandent à la Ville de Montréal d'exclure ce secteur du programme particulier d'urbanisme (PPU) qui fait l'objet de consultations ces jours-ci. Dans le mémoire qu'ils présenteront ce soir, Roland Hakim et Pierre Varadi estiment qu'ils sont en droit de réaliser leur propre projet de développement et qu'ils ne se laisseront pas exproprier au profit de Devimco, la firme derrière le projet Griffintown.

Au mois de février dernier, Roland Hakim avait présenté à l'arrondissement du Sud-Ouest un vaste projet de développement comportant deux tours de 60 étages sur ses terrains situés de part et d'autre de la rue Brennan. Les deux édifices abriteraient un hôpital privé, une gare intermodale pour accueillir le futur tramway, un hôtel ainsi que des restaurants et un centre sportif. Or une partie de ses terrains se retrouve dans le périmètre du PPU, là où Devimco projette de réaliser son îlot patrimonial et culturel doté d'une salle de spectacle et d'un hôtel. Les autres

terrains compris dans cet îlot sont la propriété de Pierre Varadi, président du Groupe Canvar, de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et de la Ville de Montréal.

Conjointement avec M. Varadi, qui possède un terrain adjacent au bassin Peel, M. Hakim présentera ce soir un mémoire afin de réclamer que le secteur du bassin Peel soit exclu du PPU et qu'il fasse plutôt l'objet d'un projet particulier. « Nous avons le droit légitime de développer notre projet sur nos terrains, soulignent les deux promoteurs dans le mémoire dont Le

Devoir a obtenu copie. Nous avons le devoir de défendre nos terrains contre quelque expropriation injuste et injustifiée et nous allons le faire. »

Selon les deux promoteurs, le PPU « englobe [leur] îlot de manière artificielle, voire forcée ». Ils soutiennent que le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, qui sera transformée en boulevard urbain, désenclavera l'îlot et fera en sorte qu'il serait plus naturel d'intégrer celui-ci au secteur du Havre. De plus, ajoutent-ils, le viaduc du CN représentera une barrière physique puisqu'il ne sera pas démolli. Ils insistent pour dire qu'ils ne

s'opposent pas au développement du secteur de Griffintown, mais ils veulent en faire partie. « Notre îlot peut se développer indépendamment du projet du village Griffintown, sans entraves d'un projet de développement à l'autre », poursuivent-ils.

En guerre ouverte avec Serge Goulet, coprésident de Devimco, M. Hakim s'est récemment offusqué que son concurrent ait créé un comité de personnalité pour réaliser la vocation de l'îlot culturel du bassin Peel sans l'en avoir avisé.

Le Devoir

Anne-Marie Péladeau témoigne contre les policiers qui l'ont arrêtée violemment

BRIAN MYLES

Anne-Marie Péladeau a complété son témoignage erratique et contradictoire hier au procès des policiers qui l'auraient agressée, Roberto Sforza et Fabio-Nicola Cavaliere.

L'héritière déchu du fondateur de Quebecor a nié une impressionnante quantité de faits, en contredisant à certaines occasions les déclarations qu'elle a elle-même faites à la police à la suite de son arrestation, le 12 octobre 2005.



Anne-Marie Péladeau

Mme Péladeau a notamment nié qu'elle avait foncé sur les agents Sforza et Cavaliere lors d'une poursuite en voiture à la suite d'un vol, ni qu'elle avait résisté vertement à son arrestation en donnant des coups de pied aux patrouilleurs, ni qu'elle les avait injuriés et qu'elle leur avait craché au visage. « Je ne me souviens absolument pas d'avoir donné des coups de pied. J'étais tellement abasourdie par ce qui venait de se passer. Avec le coup de lampe de poche, je n'ai pas essayé de me débattre », a-t-elle dit en contre-interrogatoire.

L'arrestation de Mme Péladeau et de son complice, Eric Kennedy, a fait grand bruit en octobre 2005. Un hélicoptère de TVA, propriété de Quebecor, a filmé les événements. Mme Péladeau a été projetée avec violence contre une voiture de patrouille alors qu'elle avait les mains attachées dans le dos. Elle a été poussée contre la portière du véhicule et frappée au thorax.

Son médecin, Jean Robert, a confirmé hier qu'elle avait subi une coupure et un hématome à l'œil gauche, qu'elle était incapable d'ouvrir dans les jours suivant l'incident. Elle éprouvait également des difficultés à respirer normalement en raison d'un hématome de 10 cm de long par 8 cm de large à la hauteur de la cage thoracique.

L'agent Sforza, 39 ans, a été accusé de voies de fait avec une arme (la lampe de poche) et de voies de fait causant des lésions. Son équipier, Fabio-Nicola Cavaliere, 32 ans, a été accusé pour sa part de voies de fait.

Un témoin civil, Gaétan Simard, a confirmé hier devant le juge Martin Vaclair qu'il a trouvé le comportement des policiers « excessif un petit peu vu la corpulence de la dame et la corpulence des policiers. Elle s'est fait brasser pas mal ».

M. Simard circulait dans son camion de livraison lorsqu'il a été percuté par le véhicule de Mme Péladeau et M. Kennedy en fuite. Pendant qu'il attendait le secours des ambulanciers, il a observé de près l'incident mettant en cause Mme Péladeau et les deux patrouilleurs. La dame, connue pour ses lourds problèmes de consommation de drogue, leur criait des injures, se débattait et résistait à son arrestation, a-t-il confirmé. Elle était à la fois « hystérique et agressive » à l'égard des agents Sforza et Cavaliere, a reconnu M. Simard.

Le Devoir

EN BREF

La neige entraînera un dépassement de coût de 13,6 millions à Québec

La quantité impressionnante de neige qui est tombée cette année sur la capitale a occasionné des dépassements de coût de l'ordre de 13,6 millions de dollars, a-t-on annoncé hier. Si une partie de cette somme — 2,6 millions — pourra être financée par la réserve du budget d'agglomération, la Ville devra néanmoins composer avec un nouveau déficit d'environ 11 millions. Le maire Labeaume a toutefois promis hier que cela ne se traduirait pas par de nouvelles hausses de taxes. Il favorise plutôt de nouvelles compressions du côté de l'appareil administratif. Le budget normalement dévolu au déneigement est de 44 millions par année. La Ville de Québec batit ses prévisions en fonction d'une moyenne de 290 cm de neige par hiver. Or il est tombé jusqu'à présent 467 cm de neige. — Le Devoir

Les pauvres consomment trois fois plus de télé que les autres

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

C'est le métro-boulot-dodo des ados. Passer en moyenne plus de 30 heures par semaine devant un écran d'ordinateur ou de télévision, voilà la norme pour l'ensemble des adolescents du secondaire au Québec. Et ce sont les jeunes des secteurs défavorisés qui sont les champions de l'écoute intensive.

Une étude menée par une équipe de l'Université de Montréal révèle

en effet que plus le milieu de vie des jeunes est caractérisé par une faible éducation des parents et un revenu familial moins élevé, plus la télévision attire les adolescents.

Cela est particulièrement vrai pour les garçons: ceux qui habitent un secteur de recensement au faible niveau d'éducation passent deux ou trois fois plus de temps devant leur écran.

Dévoilée hier au Colorado en marge d'une conférence de l'American Heart Association, l'étude a été conduite auprès de 1293 élèves

de première secondaire fréquentant des écoles de la région de Montréal. Pendant cinq ans, la chercheuse Tracie A. Barnett et son équipe ont suivi les jeunes pour voir comment évoluait leurs habitudes d'écoute.

Les résultats montrent que le tiers des adolescents passent plus de 40 heures par semaine devant un écran et que 10 % d'entre eux consomment jusqu'à 50 heures de télévision ou d'ordinateur chaque semaine.

C'est encore la télévision qui obtient la plus large part d'intérêt des

jeunes, dans une proportion d'un tiers/deux tiers. Sauf que le partage télévision/ordinateur se déplace en faveur de l'ordinateur à mesure que les études progressent.

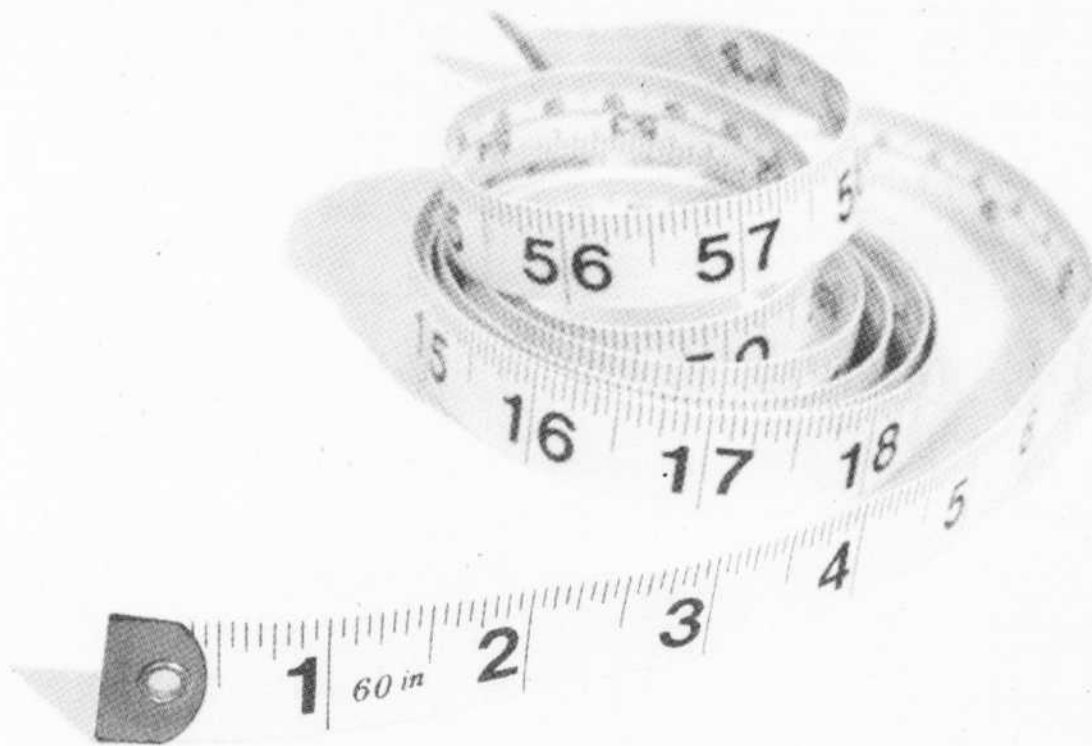
On dira que du temps passé devant un ordinateur n'est pas nécessairement du temps perdu: soit, mais l'équipe de Mme Barnett a mené cette enquête pour mesurer les risques d'obésité touchant les adolescents du Québec. Et en ce sens, « les adolescents qui restent cloués à un appareil courent de plus grands risques de souffrir d'obésité »,

peu importe qu'ils fassent leur devoir, clavardent ou écoutent simplement un épisode d'une télé-série.

La prochaine étape, selon Mme Barnett, sera d'examiner pourquoi les jeunes des quartiers défavorisés sont plus souvent collés à leur écran. « Ces jeunes devraient avoir accès à des options sécuritaires et attrayantes qui leur permettraient de bouger plutôt que de demeurer immobiles devant un écran », estime la chercheuse.

Le Devoir

LE GRAND MONTRÉAL,
LE MOT LE DIT :
C'EST GRAND...



Laval est un des pôles économiques du Grand Montréal. Un atout de plus dans le développement régional, un choix pertinent pour les entreprises, une option qui parfois peut faire la différence entre partir ou rester...

Alors, vous avez besoin d'espace? Vous recherchez un environnement économique innovateur et audacieux? Découvrez Laval... c'est une bonne manière de ne pas perdre de vue le Grand Montréal.

Communiquez avec nous : l'Avenir, c'est notre langue de travail... nous le parlons couramment!

LAVAL
TECHNOPOLE
DES EXPERTS AU SERVICE DES ENTREPRISES DE LAVAL

Il y a une place pour vous à Laval...

Un numéro vous y conduit : 450 978-5959

Et un site Internet vous guide : www.lavaltechnopole.com

LES ACTUALITÉS

Effondrement d'un toit enneigé à Morin Heights

Trois femmes dans un état critique

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Une tragique illustration rappelle l'importance de déneiger le toit des édifices en cet hiver aux précipitations records: trois femmes se trouvaient hier soir dans un état critique après l'effondrement du toit d'un entrepôt à Morin Heights, dans les Laurentides.

Les détails concernant l'état de santé des trois dames n'étaient pas disponibles au moment de mettre sous presse. La Sûreté du Québec (SQ) s'est contentée d'indiquer que les femmes avaient été transportées au Centre hospitalier de Sainte-Agathe, dans un état sérieux. Aucun décès n'a été confirmé.

Les nouvelles attendues laissaient toutefois peu de place à l'espoir: les corps des femmes ont été retirés des décombres de l'immeuble en fin de journée, après de longues recherches. Pompiers et policiers tentaient de les localiser depuis le début de l'après-midi. Quand ils ont finalement réussi à les trouver — la tâche a été compliquée par l'instabilité des lieux —, ce fut pour transporter trois corps recouverts de ce qui semblait être un drap noir.

C'est le toit de l'entrepôt de l'épicerie fine Gourmet du village qui a cédé vers 12h50 hier. Le poids de la neige est vraisemblablement à l'origine de l'incident: plusieurs témoins ont affirmé avoir entendu un grand craquement au moment des événements. Le toit effondré, un incendie s'est déclaré dans les décombres, avant d'être rapidement maîtrisé par les pompiers.

La grande majorité des employés présents ont pu sortir de l'entrepôt à temps, alors que leurs trois collègues restaient captives. Les trou-



Les pompiers ont dû combattre un début d'incendie en même temps qu'ils fouillaient les décombres à la recherche d'éventuelles victimes.

ver pris du temps: les autorités n'avaient pratiquement aucune idée de l'endroit où elles se trouvaient. Deux des femmes blessées seraient dans la cinquantaine, alors que la troisième serait dans la trentaine.

Toutes sortes de rumeurs ont couru durant l'après-midi. Les

premières informations émanant des lieux — et rapidement relayées par les réseaux d'information continue, qui ont accordé de longues heures d'antenne à la couverture de l'incident — indiquaient d'abord que c'était un centre d'hébergement pour per-

sonnes âgées qui s'était effondré. Cette nouvelle corrigée, une autre erronée a été longtemps colportée. Des témoins affirmaient qu'une communication avait été établie avec les trois victimes, ce que la police est venu démentir. Un peu plus d'une quarantaine

de personnes travaillaient pour cette entreprise, une des plus importantes de la municipalité. Tant la SQ que la CSST mèneront une enquête pour éclaircir les circonstances du drame.

Le Devoir

Curzi ne veut pas entendre parler d'une langue standard québécoise

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le Parti québécois a déclenché sa propre polémique linguistique en proposant que l'enseignement du français à l'école soit axé non pas sur le français standard mais bien sur la «langue standard québécoise».

C'est ce qu'a soumis aux militants le conseil exécutif national du PQ dans une résolution contenue dans le cahier de propositions du conseil national de la fin de semaine. En vertu de cette proposition controversée, un gouvernement péquiste s'engagera à «réorienter résolument l'enseignement du français vers l'acquisition de la langue standard québécoise, écrite et parlée [...]».

Manifestement surpris par la teneur de cette proposition, le porte-parole péquiste en matière de langue et de culture, Pierre Curzi, a indiqué hier au *Devoir* qu'il la combattra avec énergie au conseil national. «C'est un signal avec lequel je ne suis pas à l'aise», a-t-il livré. «La langue française, comme toutes les autres langues, contient toujours différents niveaux, différents accents, des particularités. Mais l'étalon de la langue, il ne faut pas toucher à ça. Le français, c'est le français, aussi rigoureux qu'on puisse être dans notre connaissance, notre utilisation, notre façon de parler cette langue.»

En prônant d'enseigner aux élèves une «langue standard québécoise», l'exécutif national du PQ laisse entendre qu'il existe une langue québécoise distincte du français, un nouveau créole nord-américain. De ce fait, il met le doigt dans l'engrenage d'une polémique pérenne qui divise les linguistes au Québec.

Selon le porte-parole du PQ, Manuel Dionne, l'exécutif national n'a pas vraiment l'intention de faire la promotion d'une langue québécoise distincte du français. Il s'inspire plutôt de l'ouvrage *L'Embarras des langues* de Jean-Claude Corbeil. Or M. Corbeil, tout comme l'auteur du *Multidictionnaire des difficultés de la langue française*, Marie-Eva de Villiers, défend plutôt la notion de «français standard québécois».

Ce français standard québécois serait le français standard écrit et parlé dans toute la Francophonie avec la même grammaire et la même syntaxe mais assorti de mots utilisés uniquement au Québec, que ce soient des archaïsmes comme «achalandage» ou encore des inventions récentes comme «courriel» et «baladodiffusion», qui permettent d'éviter l'usage d'anglicismes adoptés par les Français.

C'est déjà trop pour certains linguistes, qui croient que le français québécois doit se rapprocher le plus possible du français standard parlé dans l'ensemble de la Francophonie, à commencer par la France. Telle est l'opinion de l'auteur du *Dictionnaire québécois-français*, Lionel Meney. Il importe avant tout pour les Québécois, isolés en Amérique du Nord, de parler une langue bien comprise par les autres francophones afin de maintenir le contact. «Au lieu de cultiver nos différences, cultivons nos similitudes», a avancé M. Meney. Favoriser un français standard québécois, c'est amorcer un glissement vers cette troisième chapelle de linguistes, celle des «aménagistes endogénistes», qui préconisent l'usage d'une langue québécoise dotée d'une grammaire émanant du parler populaire québécois, estime M. Meney. Selon le linguiste, ce réseau a réussi à investir les départements universitaires, les centres de recherche, les ministères et l'Office québécois de la langue française.

Le Devoir

E N B R E F

Candidate adéquate dans Crémazie

L'Action démocratique du Québec (ADQ) vient d'enclencher une série d'assemblées d'investiture pour présenter des candidats qui porteront les couleurs adéquistes lors des prochaines élections générales. Hier soir, l'ADQ a présenté Diane Charbonneau, candidate dans la circonscription de Crémazie, à Montréal. Avocate, Mme Charbonneau a été active auprès de l'Association des gens d'affaires d'Ahuntsic-Cartierville au cours des dernières années. Elle dit s'être jointe à l'ADQ pour «provoquer le changement au Québec», notamment en défendant les droits des familles. — *Le Devoir*

Le double salaire de Jean Charest

Le PLQ réplique en s'en prenant au conjoint de Pauline Marois

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le débat sur le salaire caché de Jean Charest a viré au salissage de part et d'autre hier. En Chambre, le Parti québécois a continué de s'indigner du versement d'un second salaire de 75 000 \$ au premier ministre et à réclamer que l'entente entre le chef libéral et son parti soit rendue publique.

Le leader libéral Jean-Marc Fournier a dit que les questions du PQ le contraignaient à comparer la situation du premier ministre «avec d'autres cas d'indignation, avec des fonds publics cette fois-ci». «Ce n'est pas ce que je veux faire, mais si vous m'y forcez, je devrai y aller», a-t-il dit avant d'attaquer Mme Marois par le truchement de son mari, Claude Blanchet, qui a été à la tête de la Société générale de financement pendant cinq ans alors que son épouse était ministre des gouvernements Bouchard et Landry. M. Fournier a ainsi dénoncé le fait qu'en 2002, M. Blanchet «a obtenu un petit cadeau du gouvernement du Parti québécois. Alors qu'il avait pour 771 millions de pertes, le gouvernement a décidé de doubler sa rente. Quand il était pour quitter [sic], on allait lui donner 80 000 \$ par année, toutes les années, durant toute sa vie. Qui plus est, il était le premier et le dernier des présidents de la SGF à avoir ce traitement. Et qui plus est, il y a une possibilité qu'il échoie au conjoint survivant», a-t-il soutenu, visant évidemment le chef péquiste. L'attaque de M. Fournier a été applaudie à la fois par les libéraux et plusieurs adéquistes.

Cette charge a plus tard été qualifiée de «grotesque

et inacceptable», de «cheap pas à peu près», de «politique de basse-cour» et de «dégueulasse» par François Gendron lors d'une conférence de presse en après-midi. Selon M. Gendron, les avantages que M. Blanchet a obtenus étaient publics, contrairement à ceux du chef libéral. Et ils étaient semblables à des arrangements obtenus par des «rouges». Il a par la suite évoqué certains de ces cas: «le conjoint de [Line Beauchamp], la ministre du Développement durable», Pierre Bibeau, ancien membre des cabinets de Robert Bourassa, qui fut aussi président-directeur général de la Régie des installations olympiques. Il a aussi cité le cas de Pierre Sheldieur, nommé par le gouvernement Charest président-directeur général de la SGF, qui «a un salaire supérieur à Blanchet» et les «mêmes bénéfices».

Plus de transparence

En marge de la présentation de son projet de carte électorale, le directeur général des élections, Marcel Blanchet, a dit juger souhaitable que les partis fassent preuve d'une plus grande transparence en «ventilant» les données de leurs dépenses. Dans les derniers états financiers de la formation politique, le salaire versé à M. Charest par le PLQ était noté dans une section intitulée «autres dépenses». M. Blanchet a aussi noté qu'étant donné le «coût de la vie», il serait souhaitable que le chef du gouvernement touche un salaire supérieur aux 182 000 \$ actuels.

Le Devoir

Stéphane Dion passera encore son tour

KARINE FORTIN

Ottawa — Les conservateurs de Stephen Harper partiront vraisemblablement pour le congé de Pâques le cœur léger après avoir survécu à deux autres votes cruciaux, le premier sur la mission en Afghanistan et le second sur le budget, grâce aux libéraux.

Les troupes de Stéphane Dion ont en effet confirmé hier qu'elles n'avaient pas l'intention de défaire le gouvernement et de provoquer des élections cette semaine.

Plusieurs au sein du caucus laissent toutefois entendre qu'un scrutin printanier demeure possible.

Même s'ils reconnaissent ne pas avoir obtenu toutes les garanties qu'ils souhaitent, les députés de l'opposition officielle devraient normalement se prononcer en faveur de la prolongation de la mission en Afghanistan jusqu'en février 2011.

D'après le porte-parole en matière de défense, Denis Coderre, «un futur gouvernement libéral est très satisfait de cette motion-là», qui est presque identique, d'après lui, à celle rédigée par les ténors du parti en début d'année.

Les libéraux devraient par ailleurs «laisser passer» la motion de voies et moyens déposée mardi par le ministre des Finances, Jim Flaherty.

Cette motion traite principalement de la mise en œuvre du budget, mais elle aura aussi pour effet de tuer dans l'œuf le projet de loi privé du libéral Dan McTeague qui prévoyait une bonification des régimes enregistrés d'épargne études (REEE).

On s'attend à ce que l'opposition officielle vote contre, mais en nombre insuffisant pour qu'elle soit battue.

Tant M. McTeague que son chef soutiennent que le débat sur cette mesure saluée par une partie de l'électorat se poursuivra au cours des prochains mois, que le gouvernement le veuille ou non.

M. Dion a indiqué que l'initiative de son député pourrait éventuellement être incluse dans la prochaine plateforme électorale du parti.

Le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique sont en désaccord avec le gouvernement sur les deux enjeux soumis aux voix aujourd'hui.

La Presse canadienne

VEUILLEZ JOINDRE ET EXPÉDIER AVEC VOTRE DON DÈS MAINTENANT

Repas complet de Pâques

2,48\$

Nous avons besoin de votre aide pour servir des repas nutritifs et procurer d'autres services de transition aux personnes qui souffrent, qui ont faim et qui sont sans-abri dans la région de Montréal durant cette saison pascale.

Pour seulement 2,48 \$, vous pouvez procurer un repas réconfortant ou d'autres services essentiels qui sont le point de départ d'une nouvelle vie.

S'il vous plaît, aidez-nous à nourrir et à prendre soin de ceux qui souffrent, qui ont faim et qui sont sans abri en postant votre don dès aujourd'hui.

- 24,80\$ pour aider 10 personnes 124,00\$ pour aider 50 personnes
 62,00\$ pour aider 25 personnes 248,00\$ pour aider 100 personnes
 _____ \$ pour aider autant de personnes possible

Veillez débiter ma carte de crédit VISA MasterCard AMERICAN EXPRESS

Numéro de carte _____ Date exp. _____

Signature _____

Donnez en ligne au www.missionbonaccueil.com ou composez le (514) 523-5288

Nom _____

Adresse _____

Ville/Prov./Code postal _____

Téléphone () _____

Courriel _____



Veillez faire votre chèque à l'ordre de :
MISSION BON ACCUEIL
 606, rue de Courcelle, Dépt. 403202
 Montréal (Québec) H4C 3L5
www.missionbonaccueil.com

Les montants mentionnés sont des coûts moyens et comprennent les frais de préparation et de service des repas. Un reçu d'impôt sera émis pour tout don de 10 \$ et plus. Mission Bon Accueil est un organisme de charité enregistré 10819 5215 RR0001.

NOTRE 116^e ANNÉE AU SERVICE DES DÉMUNIS

ÉDITORIAL

Coup de balai

Après des années de confusion et d'usurpation, le titre de psychologue est en voie d'être réhabilité et auréolé du sceau de crédibilité qui lui revient, lorsqu'il le mérite! Pour cette promesse de protection, le public aura toutefois patienté trop longtemps dans l'antichambre des abus et de la fumisterie.



Marie-Andrée Chouinard

Combien de ces imposteurs déguisés en guérisseurs de l'âme la loi 50 stoppera-t-elle? Imposible de le dire: en matière de psychothérapie, le terrain regorge autant du fourbe que de l'authentique. Certains ont avancé des chiffres à faire peur: quelque 4000 praticiens afficheraient «psychothérapeute» sur leur carte de visite, mais seulement 10 % d'entre eux auraient les compétences liées au titre.

Le projet de loi 50, étudié jusqu'à hier en commission parlementaire à Québec, promet de donner un vigoureux coup de balai dans le fatras offert au public en matière de «psychothérapie», un concept apparemment très élastique... Désormais, non seulement le titre sera réservé, mais la pratique sera soumise à une série de contrôles qui, espérons-le, permettront d'éviter que des charlatans abusent d'une appellation pour embobiner des gens vulnérables.

En commission parlementaire, plusieurs ont rappelé le souvenir d'un reportage-choc diffusé en 2003 par l'émission *Enjeux*. Une

fausse — patiente en détresse passait d'un bureau de psychologue à un autre, les cinq «professionnels» ayant été choisis au hasard. Même si la patiente présentait les symptômes évidents d'une grave dépression, un seul des psychologues a passé avec succès le test de la qualité.

En lieu et place d'une psychothérapie — un traitement destiné à apaiser un trouble mental, une souffrance ou une détresse psychologique —, le téléspectateur avait alors assisté à l'étalement des cures les plus absurdes, de l'imposition des mains à la consommation de plantes chi-

noises. La confusion la plus totale menait à un abus intenable.

Il faut dire que dans la sphère vaporeuse de la psychothérapie, le champ est entièrement libre. Le projet de loi 50 fournit donc le minimum de garanties destinées à mieux protéger le public, d'autant plus facile à bernier qu'il succombe de plus en plus aux maux de la santé mentale.

Cette loi est juste car elle tend des filets qui protégeront la population de plusieurs abus. Elle annonce un lien entre le titre de psychologue et certains ordres professionnels. Elle octroie à l'Ordre des psychologues du Québec le pouvoir de déterminer la compétence de tous les psychologues dûment formés mais non admissibles aux ordres professionnels pointés par la loi. Tout en ouvrant la porte aux droits acquis, elle prévoit une façon de contrôler la qualité des candidats. Elle garantit en outre un recours contre toute pratique illégale de la psychothérapie en dehors des cadres prévus.

Le public, qu'on dit au cœur de cette loi, aura toutefois dû attendre quinze ans avant qu'on ne l'entoure de bras protecteurs. Quinze ans! Promptes à dénoncer ce laisser-faire inacceptable, les corporations professionnelles ont ensuite eu du mal à choisir les balises idéales pour y mettre fin, les mésententes liées aux intérêts des unes et des autres prenant apparemment le dessus sur le scandale du public lésé... La loi 50 a d'ailleurs prévu la création d'un conseil consultatif interdisciplinaire composé de membres de plusieurs professions pour veiller au bon exercice de la psychothérapie: son bon fonctionnement sera intimement lié à l'harmonie qui y régnera. C'est à surveiller.

Si le secours annoncé par la loi 50 est heureux, il n'annonce pas la fin de toutes les difficultés. Dans un domaine aussi vaste et aussi complexe que la santé mentale, il demeure des zones grises dans lesquelles d'autres thérapeutes filous pourraient être tentés de s'engouffrer. Au public alors, dans la mesure de ses capacités, d'être le bon gardien de son intégrité.

machouinard@ledevoir.com

Un juste salaire

Péquistes et libéraux se chicanent depuis deux jours pour déterminer qui de Pauline Marois ou de Jean Charest serait le plus vertueux. Les premiers questionnent la moralité de ce salaire complémentaire versé secrètement depuis dix ans par le Parti libéral à son chef, ce à quoi les seconds répliquent en reprochant à la chef péquiste de profiter de la rente versée à son époux par la Société générale de financement qu'il a présidé pendant quelques années. Mon chef est plus propre que le tien essaie-t-on de démontrer. Mauvais débat que celui-là car il n'y a de grief à faire ni à l'un ni à l'autre.

Ce supplément de revenu que touche le premier ministre de son parti n'est en rien scandaleux, pas plus que celui que reçoit Mario Dumont du sien. N'occupent-ils pas un double emploi, à la fois comme chef de parti et comme premier ministre ou chef de l'opposition officielle? Il appartient à leur parti de déterminer s'ils doivent recevoir une rémunération pour compenser le temps consacré aux activités partisanes. Le cas échéant, cela doit toutefois être fait en toute transparence.

Aux libéraux, le seul vrai reproche qu'on peut leur adresser est justement l'absence de toute transparence. Sans les révélations de TVA, les militants du Parti libéral ne l'auraient jamais su. Ni le grand public. L'information était pourtant d'intérêt, d'autant plus qu'une partie des 75 000 \$ en cause provient des fonds publics. Comme tous les autres, le Parti libéral est financé par des subventions statutaires de l'État et par des dons de partisans pour lesquels ceux-ci reçoivent un avantage fiscal. Pour le reste, il n'y a rien à redire puisque ces suppléments de revenu ont été déclarés comme revenu imposable, assure-t-on.

Le secret observé par le Parti libéral ne pouvait que créer un doute qu'ont exploité les péquistes. La réplique a été aussi vive que peu élégante. La fortune de son mari éviterait tout souci financier à la chef péquiste qui profiterait des bénéfices obtenus par celui-ci lorsqu'il a quitté la direction de la SGF. Un argument que l'on croyait d'une autre époque.

Plutôt que de se livrer à ce jeu du plus vertueux, les partis politiques devraient plutôt se demander si la rémunération accordée au premier ministre est juste et suffisante. Son salaire de 188 000 \$ est à peu de chose près équivalent à celui d'un sous-ministre de haut rang. Est-ce le sous-ministre qui gagne trop ou le premier ministre pas assez? La réponse va de soi. Il faut accorder au titulaire de cette fonction une rémunération qui lui évite tout souci financier et lui assure un niveau de vie confortable pour lui et sa famille. Il ne s'agit pas de verser un salaire comparable à ceux des présidents des grandes sociétés d'État, dont certains touchent plus d'un million de dollars par année. L'engagement en politique ne doit pas devenir une occasion d'enrichissement personnel, mais non plus en être une d'appauvrissement. Dans ce contexte, il ne serait pas exagéré de revoir ses émoluments, quitte à ce que ceux qui se sentent trop riches reversent ce salaire à une fondation, comme Pierre Bourque l'avait fait lors de ses deux mandats à titre de maire de Montréal.



Bernard Descôteaux

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires MANON BELAND

L'AFFAIRE SPITZER FAIT JASER ...



LETTRES

Les bons calculs

Je voudrais souligner que la seule façon de calculer les niveaux d'émissions requis pour respecter le protocole de Kyoto est celle qui a été utilisée par Louis-Gilles Francœur, journaliste au *Devoir*. Les explications de la ministre Beauchamp prêtent à confusion. Cependant, le Québec n'étant pas une partie au sens de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, il n'a aucun objectif à atteindre et aucune compensation à verser en cas de non-respect du protocole. C'est un objectif volontaire que s'est donné le gouvernement du Québec, et ses dépassements de la cible seront inclus dans le vaste dépassement canadien, qui devrait friser le milliard de tonnes de CO2 équivalent en 2012. Cette situation mérite d'être clarifiée. Même si le Québec est méritant parce qu'il met en place des mesures concrètes de réduction dans le cadre d'un plan relativement cohérent, son discours est trompeur et porte un faux éclairage sur la question de fond: depuis 2003, nos émissions n'ont jamais cessé d'augmenter à un rythme qui ne diffère pas vraiment de celui du reste du Canada. Les prétentions du gouvernement du Québec de faire mieux que les autres provinces canadiennes ne sont donc pas encore fondées. Espérons que le passé ne soit pas garant de l'avenir!

Claude Villeneuve
 Département des sciences fondamentales
 Université du Québec à Chicoutimi
 Le 21 février 2008

Un exercice pour les membres du PQ

Lettre à Pauline Marois
 A titre de souverainiste et d'ex-militante péquiste, permettez-moi un bref monologue sur votre «conversation nationale».

Ne demandez pas à la population, qui s'est prononcée à deux reprises contre la souveraineté du Québec, de faire un exercice saugrenu et inutile. Ne refaites pas un simulacre de la commission Campeau.

La conversation, Mme Marois, ne doit pas être nationale mais militante. Agissez avec méthode et précision: sortez les rapports, demandez à vos militants de définir le cadre d'un projet de société du Québec souverain. Après quoi, semez vos graines en faisant une conversation militante. Vos militants doivent prendre le bâton du pèlerin pour annoncer la bonne nouvelle et recueillir les commentaires à propos de ce projet.

Autrement dit, ne demandez pas aux hommes et aux femmes du Québec de faire un exercice qui revient aux militants et au Parti québécois. Assumez vos responsabilités partisanes et militantes. Faites ce que le PQ n'a jamais eu le courage de faire: fabriquez votre produit et faites-en la publicité, vous verrez s'il attire les consommateurs. Après quoi, vous le figolerez et le mettez aux enchères. Pour converser au sujet d'un produit, il faut un produit. Vous n'en avez aucun!

Souverainement et méthodiquement vôtre,
 Lilie Desjardins
 Québec, le 5 mars 2008

Un endroit magique

La chapelle historique du Bon Pasteur fête ses 20 ans cette année et la Ville de Montréal souligne cet anniversaire en mettant fin à sa programmation! Ce manque de vision me choque profondément. La chapelle du Bon-Pasteur est un endroit magique où le public et les artistes sont accueillis avec une chaleur rare de nos jours. Ce n'est pas simplement un «lieu de diffusion» avec des «équipements techniques» mais un véritable écrin pour la culture. On y sent une âme, concept qui, bien sûr, laisse froids nos décideurs à la Ville.

Dans la note envoyée par la Ville aux organismes culturels, on fait mention du travail colossal de Guy Soucie, directeur de la chapelle historique du Bon-Pasteur depuis 20 ans. Guy Soucie est l'âme de la chapelle. C'est grâce à lui si on aime tant ce lieu. Que deviendra la chapelle sans capitaine à sa barre?

Pourquoi défaire ce qui a pris 20 ans à construire? Pourquoi, lorsqu'on a construit un trésor, met-on la hache dedans?

Et de grâce, ne me parlez pas d'économies! Le budget dont on parle ici ne représente rien dans l'ensemble des dépenses de la Ville. Ce dont vous faites l'économie, messieurs dames à la Ville, c'est de la vision et du courage.

Lise Beauchamp
 Musicienne
 Montréal, le 11 mars 2008

LIBRE OPINION

Qui a peur des écrivains?

Faites donc un combat des théâtres ou des films pour voir comment vont se faire «tuer» l'Usine C ou le Rideau Vert, Denys Arcand ou Marc-André Forcier. Faites donc un combat des humoristes et un combat des chanteurs pour voir comment vont se faire «tuer» Lise Dion ou Patrick Huard, Daniel Bélanger ou Isabelle Boulay. En réalité, avec le «combat des livres», vous vous payez un spectacle sur le dos de la littérature et des écrivains.

Croyez-vous que cette façon de «tuer» les livres un à un montre un grand respect pour nos écrivains et rend justice à notre littérature, déjà le parent pauvre de la médiatisation des arts dans la société québécoise? Pensez-vous qu'un écrivain qui voit deux personnes de théâtre se battre en duel sur le dos de Gabrielle Roy et de Marie-Claire Blais puisse se convaincre qu'il a sa place dans cette société? Mais si votre émission décide de reprendre le combat des livres l'an prochain, vous devriez vous donner un code d'éthique précis et des règlements pour le mode d'emploi et le combat en ondes. Quelques suggestions.

Le combat devrait d'abord consister à défendre un livre. On n'aurait ainsi pas le droit de jeter un autre titre tant que chaque participant n'aurait pas défendu le sien. À ce propos, cette règle a été constamment bafouée cette année.

Les participants ne devraient pas appartenir au même milieu ni être proches de la littérature. Ou, au contraire, ils devraient tous appartenir au même monde, par exemple sportif, comme vous le suggérait Jacques Godbout. Et des romans de la même époque devraient être choisis: par exemple, des livres dits best-sellers actuels ou des classiques, le tout du même genre.

Les arguments doivent être avant tout littéraires. Il faut donc aux participants une certaine culture, sinon une culture certaine. Ça existe! Enfin, il est souhaitable que l'animatrice ait lu les livres dont il est question afin qu'elle dirige les débats de façon plus précise et mette en va-

leur les divers argumentaires.

Ces règles n'empêcheront nullement la spontanéité ni la passion des argumentaires: elles permettront des débats plus équitables et plus approfondis.

Permettez-moi d'ajouter ceci: avant de faire un «combat des livres», votre émission devrait mieux remplir son mandat en recevant des écrivains en plus grand nombre [...]. Pour garder sa pertinence et durer, votre émission doit créer sa propre «actualité» et non pas se contenter d'être à la remorque des autres médias.

Peut-être lirez-vous ma lettre comme étant celle de quelque intellectuel trop sérieux ou trop austère. Mais on sait que je suis surtout un auditeur féroce de radio et un passionné de littérature. J'ai travaillé avec bonheur, au cours des dernières décennies, comme réalisateur de radio, puis comme journaliste culturel et critique littéraire au *Devoir* et à Radio-Canada, ensuite comme directeur des Éditions de l'Hexagone et enfin comme président de l'Académie des lettres du Québec, à faire connaître notre littérature et à soutenir nos écrivains, en plus d'être moi-même un écrivain actif et de publier mes propres livres.

J'aimerais donc que, dans ce Québec des années 2000, la place de la littérature corresponde à ce que la littérature a donné et continue de donner à notre société. Car le véritable combat des livres, c'est celui de la littérature, qui a contribué à faire du Québec une société moderne et ouverte sur le monde. Il y a une version québécoise de vivre l'humanité, disait Gaston Miron. [...]

Enfin, vous aurez compris que, pour moi, entendre traiter les livres de Jacques Godbout, Gabrielle Roy et Marie-Claire Blais comme ils l'ont été par leurs détracteurs au dernier «combat des livres» de votre émission m'apparaît comme une sorte de perversité et d'injustice envers des œuvres qui ont le droit de vivre et de continuer d'être lues. Qui donc a peur des écrivains?

IDÉES

Les enfants-soldats de l'armée canadienne

NORMAND BEAUDET

Membre fondateur
du Centre de ressources sur la non-violence

Vous êtes peut-être parents, ou il y a des enfants dans votre famille, dans votre entourage... Vous travaillez avec les jeunes? Bien sûr, vous leur souhaitez ce qu'il y a de mieux. Mais... gare à vous!

La fin de l'école primaire ou le début du secondaire arrivent, et sachez qu'il peut y avoir un agent recruteur dans votre entourage. Les parents d'un jeune voisin ou d'un ami, un entraîneur ou même un membre du personnel de l'école sont peut-être instructeurs dans un corps de cadets. Aussi absurde que la chose puisse paraître, les Forces armées canadiennes approchent des enfants dès l'âge de 12 ans. En quelque sorte, n'avons-nous donc pas nos propres enfants-soldats?

Bien sûr, ce n'est rien de comparable avec les enfants-soldats mobilisés de force dans les pays en guerre. Mais tout de même, il faut savoir qu'à travers le Canada, 50 000 jeunes sont enrégimentés dans les corps de cadets de l'armée de terre, de l'armée de l'air ou de la marine. Les «instructeurs» de ces cadets sont des militaires appartenant à votre unité de réserve locale de l'armée canadienne. Les jeunes portent l'uniforme militaire, sont conditionnés pour obéir au doigt et à l'œil aux officiers et apprennent le maniement des armes.

Ordre de recruter

Depuis l'intensification de la guerre en Afghanistan, une campagne massive de relations publiques de l'armée a cours: l'opération Connexion. Pour pallier le départ des baby-boomers et remplir les mandats offensifs, on cherche 10 000 nouveaux militaires par année entre 2007 et 2012. Dans ce contexte, le commandant des Forces canadiennes, le général Rick Hillier, a donné l'ordre à tous les militaires de prendre part active au processus de recrutement des jeunes.

À l'heure actuelle, on estime que près de 30 % des membres des troupes canadiennes sont des proches de militaires. Pour répondre aux ambitieux objectifs de recrutement, l'armée doit absolument trouver le moyen d'élargir son bassin de recrues. Le mouvement des cadets fait partie intégrante de cette opération de charme. La guerre a créé un besoin inégalé de main-d'œuvre et, en période de grande rareté, on doit s'y prendre tôt.

Tous les moyens sont bons

Bien entendu, vos enfants ne sont pas recrutés de force. Ils sont attirés par divers stratagèmes: des activités de plein air, l'apprentissage des premiers soins, des loisirs hebdomadaires, des camps de fin de semaine, des camps d'été avec dédommagement financier et des possibilités de voyage. Ces perspectives sont particulièrement attrayantes pour les familles démunies.

Comment refuser à son fils ou à sa fille de 14 ans la possibilité d'activités régulières et de voyages gratuits? Comment dire non à la possibilité que votre enfant participe à un camp d'été rémunéré à Banff ou en Allemagne? Comment l'empêcher de s'offrir une carrière grassement rémunérée, sans même avoir terminé son secondaire, une fois terminée la formation dans les cadets? Encore une fois, les gens démunis sont mobilisés pour la guerre des riches.

Recrutement perfide

Le ministère de la Défense ne finance sans doute pas ces activités jeunesse de façon désintéressée. Pour recruter, l'armée canadienne utilise le sens du devoir des jeunes et le désir d'aider leurs prochains.

Croyant apprendre à œuvrer pour la paix et l'assistance aux peuples dans le besoin, les jeunes sont préparés à la guerre. L'ère du maintien de la paix et des Casques bleus est pourtant terminée. L'armée recrute maintenant pour la guerre au terrorisme. Après cinq années dans les cadets, le jeune maîtrise toutes les aptitudes périphériques au métier de soldat. Il ne lui



ARCHIVES REUTERS

manque que certaines notions de combat pour être un véritable soldat. Le Bureau des cadets refuse de publier les statistiques sur la proportion d'anciens cadets qui se retrouvent dans l'armée à l'âge adulte. Est-ce parce qu'il s'agit là d'un moyen de recrutement efficace?

[...] Déjà, 80 soldats canadiens sont morts dans la mission en Afghanistan à ce jour. Une société civilisée a-t-elle le droit de conditionner des enfants à une telle perspective? Un nombre encore plus élevé de militaires reviennent handicapés physiquement ou mentalement et seront à la charge du ministère des Anciens Combattants pour la vie; est-ce une perspective acceptable? Le positionnement des États-Unis aux portes de la Russie, de la Chine et de l'Inde, les trois

pays à plus fort potentiel de croissance au cours des prochaines décennies, vaut-il le sacrifice de la vie de nos jeunes?

À contre-courant

Nous sommes à une période où de nombreux organismes luttent contre le recrutement d'enfants-soldats pour faire la guerre. Pendant que plusieurs organismes internationaux tentent d'interdire le recrutement militaire avant l'âge de 18 ans, nous laissons les écoles secondaires du pays accueillir des unités de cadets dans leurs locaux. Nous permettons à l'armée canadienne de solliciter nos jeunes dès la sortie de l'école primaire. Acceptons-nous que nos établissements

d'éducation deviennent des lieux d'endoctrinement?

Heureusement, depuis septembre dernier, les étudiants de niveau collégial et universitaire ont compris et sont passés à l'action. Ils ont notamment entrepris de mettre un terme au recrutement dans les cégeps et ils ont réussi. Ils ont documenté et diffusé une quantité impressionnante de renseignements auprès des associations étudiantes et des syndicats d'enseignants. L'opération Objection a permis de limiter considérablement le recrutement militaire dans les établissements postsecondaires. Ce n'est pourtant qu'un début. Les Forces armées canadiennes disposent de millions de dollars pour recruter et cibler toujours vos enfants. C'est maintenant aux parents d'agir.

Non à la prolongation de la mission en Afghanistan

L'adoption attendue de la motion visant à prolonger l'intervention militaire canadienne en Afghanistan, qui sera débattue à la Chambre des communes aujourd'hui, est scandaleuse!

À la suite d'une entente conclue derrière des portes closes entre conservateurs et libéraux, c'est la volonté d'une nette majorité de Canadiens — et d'une majorité encore plus forte de Québécois — qui sera bafouée en prolongeant une nouvelle fois la participation canadienne à la guerre en Afghanistan, cette fois-ci au moins jusqu'en juillet 2011. À terme, cela fera presque dix ans...

Nous faisons partie de cette majorité qui s'oppose à la guerre. Et nous sommes excédés d'entendre des politiciens, éditorialistes et prétendus experts répéter que nous ne comprenons pas bien les enjeux et les «difficultés de la mission canadienne». Soyons clairs: nous ne croyons pas que cette guerre soit menée pour soutenir la construction d'une démocratie et l'avancement des droits des femmes. Nous constatons que ces nobles motivations servent de couverture à un partenariat

économique et militaire encore plus étroit entre le Canada et les États-Unis, y compris leurs avancées guerrières au Moyen-Orient et en Asie centrale.

Le simulacre de débat parlementaire et le vote d'aujourd'hui à la Chambre des communes font partie des préparatifs de la prochaine réunion de l'OTAN, début avril. Nous vous rappelons, Messieurs et Mesdames les parlementaires, que c'est la volonté de la population que vous devez respecter avec empressement et non celle de la Maison-Blanche, des généraux de l'OTAN et des grands milieux d'affaires. La démocratie, que vous prétendez vouloir implanter en Afghanistan, semble faire cruellement défaut ici même!

Dans les jours et les mois à venir, quand nous exigerons à nouveau, avec encore plus d'insistance, le retrait des troupes canadiennes de l'Afghanistan, ne venez pas nous dire qu'un retrait avant 2011 «nous ferait perdre toute crédibilité auprès de nos partenaires». Car aujourd'hui, c'est vous qui perdez toute crédibilité d'être nos représentants tant vos décisions sont antidémocratiques.

La prolongation, c'est non! La démocratie, nous l'exigeons ici!

Ont signé cette déclaration: Omar Aktouf, François Avard, Brian A. Barton, Jean Bellefeuille, Marguerite Bilodeau, Lina Bonomie, Sam Boskey, Daniel Breton, Françoise David, Mario Desmarais, Martin Duckworth, Francis Dupuis-Déry, Pascale Frémont, Yolande Geadah, Marcel Gosselin, François Yo Gourd, Lorraine Guay, Rawi Hage, Anet Henrikso, Mouloud Idir, Pierre Jasmin, Nicole Jetté, Micheline Lanctôt, Jean-François Lessard, Suzanne Loiselle, Amir M. Maasoumi, Brian McDonough, Brian McKenna, Antonine Maillet, Charles Montpetit, Hélène Morin, Francine Nemech, Dominique Peschard, Jean-Marc Pottier, Maude Prud'homme, Bruno Roy, Geneviève Royer, François Saillant, Richard Séguin, Jean-Paul St-Amand, Gilbert Talbot, Gisèle Turcol, Louise Vandellac et Alexandre Vidal.

Desjardins: un dirigeant à la hauteur de l'idéal coopératif

MICHEL LAFLEUR
ANDRÉ MARTIN
ERNESTO MOLINAInstitut de recherche et d'éducation pour les coopératives
et les mutuelles de l'Université de Sherbrooke (RECUS)

La plus importante institution financière du Québec, le mouvement Desjardins, décidera ce samedi 15 mars du successeur d'Alban D'Amours au poste de président et de chef de la direction. Ce sont 256 membres élus qui, au nom des 5,8 millions de membres, choisiront le prochain leader du mouvement Desjardins.

Une particularité de cette élection est la décision des membres de maintenir la double fonction associée à ce poste, soit d'être à la fois le président et le chef de la direction, amenant ainsi des défis uniques. Déjà, des opinions ont été émises sur le sujet en mettant l'accent sur la fonction de chef de la direction. Nous complétons ces analyses en mettant l'accent sur la fonction de président.

Leader légitime

Un membre qui connaît les membres: un président est avant tout un utilisateur des services offerts par sa coopérative. Cette condition traduit l'esprit même de ce poste: être le leader légitime et représentatif de l'ensemble des membres. À ce titre, il s'assure de la qualité des produits et des services offerts aux membres et aux collectivités tout en s'assurant de la pérennité du mouvement. Le président est à l'avant-garde des besoins de ses membres et, par une forte connaissance du projet coopératif, il a la capacité de l'actualiser continuellement par un dialogue dynamique et constant avec les membres.

Coopératif

Un leader capable de vision et de pratique: comme représentant des membres, le président ne peut cumuler toutes les connaissances et toutes les compétences. Afin de l'épauler et d'innover, un président doit savoir s'entourer de personnes capables, avec lui, de matérialiser le projet coopératif. Cela demande entre autres une équipe de gestionnaires compétents capables de répondre de façon coopérative aux défis du quotidien.

Et ces défis sont nombreux et incontournables: participer au développement des régions, répondre au contexte d'internationalisation, assurer un cadre juridique adéquat, développer un sentiment d'appartenance en mobilisant tous les Québécois, y compris les jeunes et les nouveaux arrivants, etc.

Bref, au gré des changements, le président doit assurer un leadership coopératif fort afin d'inspirer et d'orienter le travail de toutes les personnes par le développement et le maintien d'avantages concurrentiels différenciés. À ce chapitre, les mouvements coopératifs trouvent dans l'identité coopérative la plus grande source de leur avantage concurrentiel.

Développement durable

Le plus grand défi de notre époque: le développement durable et solidaire. L'idée de la coopération et du mouvement Desjardins est fondée sur la prémisses suivantes: produire une richesse qui ne se fasse pas au détriment des gens. C'est là sa mission fondamentale. Aujourd'hui, cette maxime coopérative a été reprise et complétée par le concept de développement durable en l'appliquant à l'environnement.

Le mouvement coopératif est déjà innovateur car il réussit comme nul autre à mettre l'économique au service de l'individu et de sa collectivité. Il devra toujours contribuer à la création de richesse sans dimi-

nuer, cette fois, la capacité des écosystèmes à produire cette même richesse. Avec les incontournables bonnes pratiques environnementales auxquelles Desjardins s'est attaqué, c'est en tant que partenaire financier d'une multitude de projets que se pose maintenant le défi d'un développement durable et solidaire.

Le président de Desjardins devra assumer un leadership à ce titre, sinon, comme le disait Albert Jacquard, on ne fera que se battre pour obtenir la meilleure cabine d'un *Titanic* sur le point de couler.

La coopérative

La tâche quotidienne du président: l'éducation coopérative. Tous les défis précédents conduisent inexorablement vers la tâche centrale du président: un leadership en faveur de l'éducation coopérative. De façon toujours plus innovante et actuelle, le président doit être en mesure de partager sa vision d'un humanisme appliquée au monde des affaires. Dans un océan où l'individualisme et le court terme priment, où les prémisses des sciences économique et de la gestion occultent la démocratie, l'équité ou la solidarité, le président doit continuellement être le leader de l'éducation, de la formation et de la communication à partir de la vision coopérative du développement.

Parler du projet et de l'identité coopérative, c'est faire référence à une vision particulière du rôle des organisations et de la dynamique du marché. Ce projet contient des principes, des valeurs et des finalités spécifiques reconnus internationalement. C'est un projet de société novateur qui a prouvé son efficacité. Le président doit régulièrement rappeler et affirmer cet idéal pour mieux positionner la coopérative comme véritable solution alternative contemporaine en favorisant un discours fondamental et une pratique pertinente au moyen d'une

gouvernance et d'une gestion différenciées.

Ainsi, le mouvement demeurera visionnaire et continuera de bâtir un avenir véritable se confrontant, sur la place publique, au modèle dominant qui se justifie davantage par la compétition et son intraitable finalité financière à court terme que par la coopération et les véritables besoins des hommes et des femmes de notre temps. Et l'utopie serait de croire qu'un tel projet est impossible, de nier que là se trouve la base de la différence et du succès coopératifs. Répondre aux problématiques fondamentales actuelles en faisant du projet coopératif une simple option contribuerait inévitablement à réduire le travail d'un siècle de coopératives et de coopérateurs.

Alphonse des temps modernes

Le leader de Desjardins doit consciemment aider ses membres à établir et à consolider le lien qui existe entre l'idéal et la pratique coopérative. Parce que la coopérative ne génère pas seulement de la richesse financière, elle est aussi un moteur de création de richesses humaines, sociales, culturelles et environnementales. Voilà la grande innovation dont les membres ont besoin et que les leaders doivent également manifester.

Comment serait évalué aujourd'hui un Alphonse Desjardins, version 2008, comme candidat au poste de leader du mouvement Desjardins? Comment ferait-on l'arbitrage entre sa capacité d'être le représentant de tous les membres, sa capacité à inventer et à concrétiser un futur coopératif, sa connaissance du secteur financier, sa capacité à régler les défis actuels et sa capacité à porter le projet coopératif? L'élection au poste de président et de chef de la direction du mouvement Desjardins est une responsabilité qui doit réaffirmer l'idéal et le succès coopératif dans une pratique correspondante.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Follie-Boivin, Vincent Cauchy (communisme), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Riaux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Gagnon (caricaturiste), Diane Précorat (responsable des pages thématiques), Martin Duches, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiatic), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Talleyfer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Emilie Parent Bouchard, Etienne Plamondon-Emond (commis à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéciel (Québec), Monique Bhéret (Ottawa); LA PUBLICITÉ: Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chréten, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zematits, Olivier Zaida; INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE: Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion); L'ADMINISTRATION: Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

TÉMOINS

SUITE DE LA PAGE 1

les prisons du pays. Un tel geste contreviendrait à la convention de Genève.

La CPPM a donc ouvert une enquête mais a été incapable de la mener correctement en raison des agissements du gouvernement Harper. Le président de cet organisme indépendant, Peter A. Tinsley, a exigé à plusieurs reprises une meilleure collaboration, mais sans succès. Devant l'impasse, M. Tinsley a décidé hier d'instituer une audience d'intérêt public. Cet exercice s'apparente à une commission d'enquête publique, mais en plus modeste, puisque les ressources extérieures (avocats, juge, enquêteurs) sont moins utilisées. Une grosse partie du travail est faite par le personnel de la CPPM, ce qui réduit la facture. C'est d'ailleurs le président de l'organisme, M. Tinsley, qui dirigera les audiences, ce qui permettra de lancer l'exercice dès le mois prochain.

L'audience d'intérêt public permettra, par des moyens légaux, de convoquer des témoins et d'obtenir des documents non censurés, comme dans le cas d'une commission d'enquête. Certains témoignages pourraient d'ailleurs être faits en public.

«La principale difficulté qui a donné lieu à cette décision est le refus du gouvernement d'accorder à la Commission l'accès complet aux documents et aux renseignements pertinents relevant du ministère des Affaires étrangères et du Service correctionnel du Canada», a dit Peter A. Tinsley, ajoutant qu'il faut faire la lumière sur les «allégations graves soulevées dans cette plainte».

M. Tinsley a soutenu que cette nouvelle procédure prolongerait l'enquête et ferait grimper les coûts. «La Commission ne prend pas cette décision à la légère, a-t-il affirmé hier par voie de communiqué. On estime que le processus d'audience coûtera environ deux millions de dollars. Cependant, nous n'avons tout simplement pas d'autre choix. Compte tenu de la pertinence des renseignements relevant du ministère des Affaires étrangères et du Service correctionnel du Canada, la Commission doit maintenant chercher à obliger le gouvernement à fournir ces renseignements qu'il a refusé de fournir volontairement.»

Le porte parole de la CPPM, Stan Blythe, a affirmé au *Devoir* hier que l'organisme a reçu une lettre dans laquelle le gouvernement annonce qu'il s'opposera aux requêtes de la future enquête publique. Cette missive stipule que le gouvernement est même prêt à aller se battre devant la Cour fédérale pour éviter de fournir les documents.

M. Blythe a ajouté que la CPPM a aussi énormément de difficulté à interroger des personnes dans le cadre de son enquête. «Les témoins du gouvernement ne sont jamais disponibles», a-t-il dit.

La CPPM avoue ne pas savoir ce qui motive le gouvernement à garder secrets ces documents et à empêcher les témoins de collaborer à l'enquête. «Ça ne peut pas être pour des raisons de sécurité nationale parce que nous sommes une agence du gouvernement», a dit Stan Blythe. «Tous nos enquêteurs et nos avocats ont une cote de sécurité pour avoir accès aux documents secrets. Nous disposons de toutes les procédures requises pour respecter la confidentialité des documents. En fait, nous ne savons pas pourquoi le gouvernement nous met des bâtons dans les roues», a-t-il dit. Selon la CPPM, les audiences permettant peut-être d'éclaircir ce mystère.

Le gouvernement esquivé les questions

Le ministère de la Défense a accepté de collaborer pleinement à l'enquête jusqu'à présent, contrairement au ministère des Affaires étrangères et au Service correctionnel du Canada. Le bureau de Stockwell Day, le ministre responsable des services correctionnels, n'a pas rappelé *Le Devoir* hier.

De son côté, le ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier, a soutenu que son ministère «a toujours collaboré pleinement pour donner toute l'information possible en accord avec les lois canadiennes». Pourquoi dans ce cas le ministère de la Défense a-t-il fourni les documents requis alors que le ministère des Affaires étrangères a refusé? lui a-t-on demandé. M. Bernier a répété la phrase écrite sur une feuille de papier, ajoutant simplement que son gouvernement est «très transparent».

En novembre dernier, le transfert de détenus afghans aux autorités locales avait été arrêté par le gouvernement en raison des risques de torture dans les prisons. Le public avait dû attendre près de trois mois avant d'en être informé, et ce, même si le sujet était abordé régulièrement à la Chambre des communes. Le transfert de prisonniers a repris il y a deux semaines.

Les partis d'opposition ont dénoncé les agissements du gouvernement Harper. Le manque de collaboration avec la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire est «totalement inacceptable», a soutenu Denis Coderre, député libéral et critique en matière de défense. Selon lui, il y a «trop de zones d'ombre avec le transfert des détenus afghans», et il souhaite que l'enquête publique de la CPPM fasse un peu de lumière sur cet enjeu.

Pour le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, le gouvernement «ment en pleine face» à l'opposition et aux citoyens lorsqu'il prétend être transparent. «C'est le fonctionnement de ce gouvernement de toujours s'opposer à faire la lumière, de ne pas répondre aux questions ou encore de dire exactement le contraire de la réalité», a-t-il dit hier à sa sortie de la période de questions. La députée néo-démocrate Dawn Black se demande ce que le gouvernement tente de cacher en refusant de collaborer à l'enquête d'un organisme de surveillance indépendant.

Le gouvernement Harper a tenté de faire diversion sur cette question hier en brandissant un jugement de la Cour fédérale qui stipule que la Charte canadienne des droits et libertés ne s'applique pas aux soldats canadiens qui opèrent en Afghanistan. Amnistie internationale avait utilisé cet argument devant le tribunal pour mettre fin au transfert des talibans capturés par le Canada. Les soldats sont seulement tenus d'observer les lois et traités internationaux ainsi que les lois afghanes, a soutenu le juge Mactavish. Ce jugement ne modifie en rien l'enquête de la CPPM.

Le Devoir

SUITE DE LA PAGE 1

comprend 29 propositions émanant de la commission politique du parti, dont une ambitieuse politique familiale inspirée des pays d'Europe du Nord ainsi que 18 propositions régionales. En plus d'une fiscalité conservatrice, l'ADQ préconise des politiques qui s'apparentent grandement aux mesures mises en œuvre dans les pays sociaux-démocrates européens, non seulement sur le plan de la famille mais aussi au regard de l'interventionnisme de l'État dans l'économie. De fait, le document adéquate appelle à un renouvellement de la social-démocratie beaucoup plus cohérent et plus précis que celui évoqué dans le cahier des propositions qu'auront entre les mains les militants péquistes réunis au même moment à l'occasion de leur conseil national.

L'économiste Diane Bellemare juge que l'immigration doit répondre à des besoins circonstanciels du marché du travail. «On nous dit que 60 % des immigrants qui sont arrivés au pays [le Québec] cette année parlent le français et, en même temps, on reconnaît que ces immigrants ont de plus en plus de difficulté à s'intégrer sur le marché du travail.» L'ADQ note que depuis dix ans, l'écart entre le taux de chômage chez les immigrants et le taux de chômage de la population en général s'est accru plus rapidement au Québec que dans le reste du Canada. Selon Mme Bellemare, les immigrants n'auront qu'à apprendre le français dans leur milieu de travail. On propose d'aider les entreprises à offrir cet apprentissage mais on rejette l'idée

LANGUE

de renforcer la Charte de la langue française afin de franciser les entreprises de moins de 50 employés.

L'ADQ estime que l'immigration, dont les seuils devraient être limités au niveau actuel de 45 000 personnes par année, ne réglerait pas le problème démographique qui attend le Québec. Le parti propose de s'inspirer des politiques natalistes les plus généreuses de l'Europe pour porter de 1,6 à 2 enfants par femme le taux de natalité, une cible atteinte par la France. Pour ce faire, l'ADQ veut hausser de 2,4 % à 3 % du produit intérieur brut (PIB) les dépenses de l'État destinées à soutenir la famille. Selon Mme Bellemare, cette augmentation représente une charge de 1,8 à 3 milliards de plus pour l'État québécois. À titre de comparaison, la promesse de l'ADQ de verser une allocation de 100 \$ par semaine pour chaque enfant qui ne fréquente pas un service de garde subventionné représente une dépense annuelle d'un milliard de dollars pour le gouvernement.

«La femme est au cœur de la relance économique», a lancé M. Le Bouyonnet, soulignant qu'un gouvernement adéquate encouragerait les femmes à avoir des enfants tout en travaillant. On propose notamment d'offrir des incitatifs financiers aux entreprises qui signeront des «ententes de flexibilité» aux employées qui ont des enfants de moins de 16 ans. Les femmes qui ont des enfants de moins de cinq ans auraient droit à des bourses pour parfaire leur formation.

Parallèlement à cette ambitieuse politique familiale qui ferait pâlir d'envie les militants du SPQ libre, un gouvernement adéquate réduirait d'un milliard de

dollars par année la dette accumulée afin de payer les dépenses courantes de l'État québécois, c'est-à-dire «la dette d'épicerie», selon l'expression employée dans le document. Les représentants de l'ADQ se sont montrés avertis de détails sur les moyens que prendrait un gouvernement adéquate pour boucler un budget dont les charges financières augmenteraient de quatre milliards.

Un volet entier du document porte sur les investissements dans les entreprises, notamment le capital de risque. Le parti de Mario Dumont se montre résolument interventionniste. L'ADQ créerait un bureau de l'investissement et de la prospérité ainsi qu'un «Private Investment Council» à la québécoise, présidé par le premier ministre et réunissant les grands décideurs économiques afin de réaliser de grands projets. M. Le Bouyonnet, qui a déjà travaillé dans l'industrie du capital de risque, s'est montré très critique à l'endroit de la réforme Brunet, qui a selon lui conduit à un échec. Ainsi, depuis quatre ans, on a assisté à une baisse de 40 % du nombre de financements, note-on. Le gouvernement du Québec devrait appuyer davantage le capital de risque. L'ADQ propose aussi le retour d'un régime d'épargne-actions.

La Caisse de dépôt et placement du Québec devrait multiplier par trois ses investissements directs dans les entreprises et les projets d'infrastructures au Québec pour qu'ils atteignent 15 % de son capital. De même, Hydro-Québec devrait reprendre ses activités de capital de risque comme par le passé, avance l'ADQ.

Le Devoir

CARTE

SUITE DE LA PAGE 1

qu'à approcher sa carte des valideurs installés dans les autobus ou aux tourniquets de métro pour utiliser les transports en commun. Il pourra réapprovisionner sa carte dans les distributeurs automatiques installés dans les stations de métro ou dans les points de vente à l'échelle de la région métropolitaine. Il lui sera également possible de combiner à sa guise plusieurs types de titre de l'un ou l'autre des transporteurs, y compris le RTC. Pour la Société de transport de Montréal (STM), l'implantation de la carte à puce représente un investissement de plus de 160 millions de dollars.

Comme la STM, le Réseau de transport de Longueuil (RTL) mettra bientôt à l'essai la carte à puce auprès d'une centaine d'usagers, qui auront pour mission de mettre le système à l'épreuve au cours des prochaines semaines. Ces volontaires ont d'ailleurs reçu leur nouvelle carte lundi soir. «Dans la salle de l'ordinateur, tout semble fonctionner correctement, mais il faut savoir ce que ça donne dans la grande circulation et avec du vrai monde», explique Raymond Allard, porte-parole du RTL.

À Longueuil, le nombre d'usagers dotés de la carte à puce augmentera progressivement afin que l'implantation soit à peu près complète pour la rentrée scolaire, au mois d'août prochain. «Il va rester les personnes âgées. Dans leur cas, nous aurons une stratégie de communication plus ciblée parce que nous savons que nos aînés sont un peu plus frileux face à la technologie», précise M. Allard.

Tarifs: statu quo pour l'instant

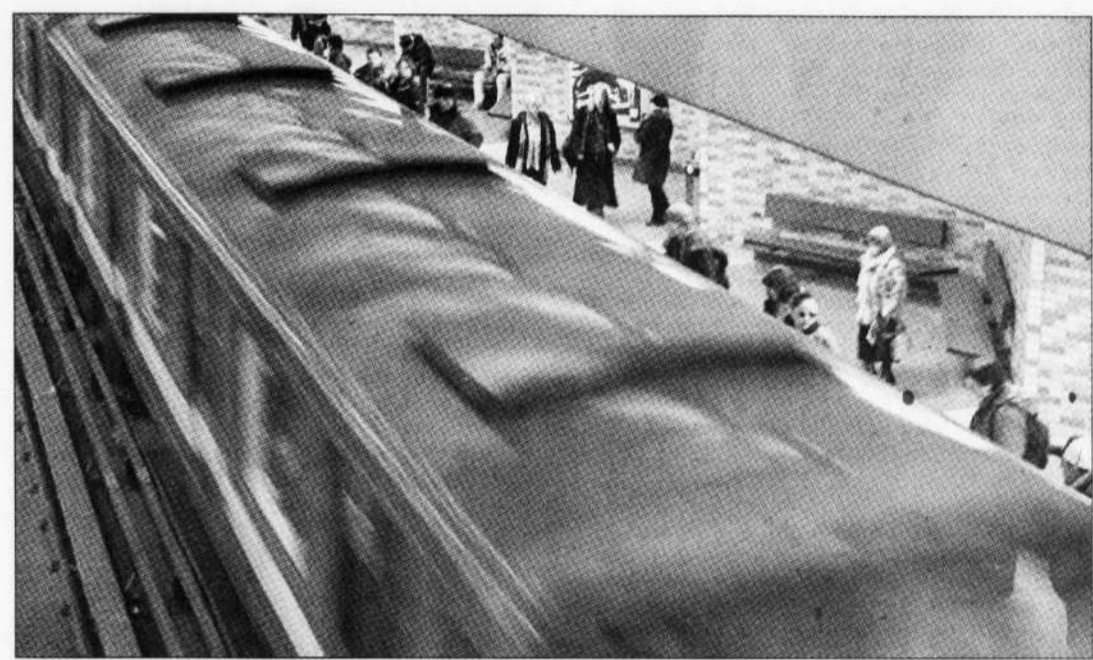
Lors des premières années d'implantation de la carte, il n'est pas question de modifier les tarifs en vigueur, assure Marianne Rouette, porte-parole à la STM. L'abonnement mensuel, par exemple, permettra un nombre illimité de passages, comme la CAM actuelle. Mais la carte à puce offre un large éventail de possibilités pour moduler les tarifs. Le président du conseil d'administration de la STM, Claude Trudel, a déjà évoqué divers scénarios, dont celui de faire payer les usagers selon le nombre de stations de métro ou de zones qu'ils franchissent ou de modifier à la hausse les tarifs pendant les heures de pointe.

La technologie adoptée par la STM et ses homologues, fournie par la compagnie Affiliated Computer Services (ACS), est la même que celle utilisée par les transporteurs à Paris, à Lyon, à Barcelone et à Milan. C'est celle qu'a également choisie, il y a dix ans, la Société de transport de l'Outaouais (STO).

Renée Lafrenière, directrice des communications à la STO, n'a que de bons mots à l'égard de la carte à puce, qui a été implantée en douceur, sur une période de près de six ans. Même si la carte à puce n'a pas fait disparaître les billets et le paiement en argent comptant, elle représente désormais 76 % des titres de transport vendus, dit-elle.

Pour le transporteur, la carte à puce offre des avantages indéniables, dont celui de connaître avec précision l'achalandage de son réseau selon le moment de la journée. «Au-delà du fait que cette technologie procure beaucoup d'informations d'ordre stratégique pour planifier les services, elle permet d'offrir toutes sortes de forfaits à nos clients, fait valoir Renée Lafrenière. C'est un peu comme le téléphone cellulaire. On ne change jamais d'appareil, mais on peut imaginer les forfaits qu'on veut selon nos besoins.»

Pour l'usager, le passage à la carte à puce présente également des avantages puisqu'en cas de perte, celle-ci peut être remplacée et le solde est



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

alors reconstitué. La carte égarée ou volée est alors désactivée. «Il y a des frais de 10 \$, mais à côté de la valeur d'un abonnement, ça soulage tout le monde», soutient Mme Lafrenière.

Les sociétés de transport comptent sur la nouvelle technologie pour réduire les fraudes dont elles sont victimes. Les stratagèmes tels que refiler sa carte de transport à un copain resté dehors ne fonctionneront plus. Mais en matière de fraudes, les données demeurent vagues. Encore aujourd'hui, la STO demeure incapable de mesurer avec précision les gains réalisés depuis l'entrée en vigueur de la carte à puce.

Bien que les transporteurs fassent confiance à la technologie, des doutes subsistent. «La technologie a déjà fait ses preuves en matière de résistance en France et dans d'autres pays, mais leurs routes sont peut-être en meilleure santé que les nôtres, fait remarquer Raymond Allard. Les vibrations sur nos routes vont-elles avoir un effet sur les systèmes informatiques installés à bord des autobus? C'est le genre de questions qu'on se pose.» Renée Lafrenière, de la STO, affirme toutefois que l'épreuve du temps démontre que les défaillances sont «étonnamment» rares.

Des bémols

Du côté de Transports 2000, une association de défense des usagers, on affiche moins d'enthousiasme à l'égard de la carte à puce. «On peut comprendre l'excitation des opérateurs d'avoir une nouvelle technologie dans un environnement technologique qui n'évolue guère. Mais notre accueil demeure plutôt mitigé parce qu'on attend de voir quels seront les avantages réels», indique Normand Parisien.

M. Parisien s'inquiète notamment de l'utilisation que feront les sociétés de transport des renseignements personnels encodés dans la carte. Il se préoccupe également de la politique tarifaire qui sera appliquée par la STM au cours des prochaines années. «Comme les autorités montréalaises sont obsédées par le principe utilisateur-payeur, on se demande si ça ne sera pas une façon d'aller chercher plus de revenus. On ne pourra pas exiger une contribution accrue des usagers s'ils ne voient pas

d'amélioration significative dans les services», prévient-il.

Il était temps que la carte à puce arrive à Montréal, croit pour sa part Richard Bergeron, chef de Projet Montréal et ex-employé de l'Agence métropolitaine de transport. La nouvelle carte comportera de nombreux avantages, selon lui. Elle simplifiera l'achat de la CAM chaque mois puisque la transaction pourra être effectuée aux distributeurs automatiques à l'aide d'une carte de crédit. «C'est un énorme avantage pour les usagers: ils n'auront plus à courir au guichet automatique ni à manipuler de l'argent», dit-il. L'usager n'aura même plus besoin de sortir sa carte de son portefeuille ou de son sac puisque, à moins de dix centimètres, le valideur est capable de lire les cartes malgré les obstacles.

La carte à puce permettra d'accéder, à long terme, à un éventail plus large de services. «À mesure que les gens vont se l'approprier, de nouvelles possibilités vont faire leur apparition. Ça pourra aller jusqu'au portemonnaie électronique», signale M. Bergeron. Les sociétés de transport feront toutefois preuve de prudence au début de l'implantation afin de ne pas bouleverser indûment les habitudes des usagers.

À ceux qui s'inquiètent de l'utilisation inappropriée de renseignements personnels, M. Bergeron assure que les lecteurs optiques ne feront que valider les passages sans se préoccuper des autres informations contenues dans les cartes.

Lors de la première année d'implantation, il faudra débours 3,50 \$ pour se procurer la carte à puce — et le même montant en cas de perte —, sauf à Québec où la carte sera offerte gratuitement. La mesure irrite Richard Bergeron, qui soutient que, si les sociétés agissent ainsi, il leur faudra réduire le coût des titres de transport. «Le coût de production de la carte était intégré dans la CAM [carte autobus-métro]. S'il est distinct du titre, cela équivaut à une hausse du coût de transport collectif. Je suis outré qu'elles réclament de l'argent pour ça.»

«Je pense que les Montréalais vont adorer la nouvelle technologie», prédit malgré tout M. Bergeron.

Le Devoir

CAISSE

SUITE DE LA PAGE 1

Jusqu'à maintenant, les modalités de l'opération n'ont pas été révélées. Le transfert ne s'annonce pas facile compte tenu du fait que l'UQAM est liée par contrat à Busac. Des négociations ont été enclenchées pour modifier les termes contractuels. L'ancien premier ministre Lucien Bouchard représente l'UQAM dans ce dossier.

En vertu de ce contrat, l'UQAM assume seule tous les risques de l'Ilot Voyageur. Ainsi, le financement du projet s'est fait grâce à l'émission d'obligations totalisant 269 millions de dollars. Or le ministère des Finances a immédiatement acheté ces obligations qui risquaient de perturber les marchés financiers et surtout d'entacher la cote de crédit de l'UQAM et, par ricochet, celle du gouvernement du Québec.

Si la SITQ venait à conclure que l'Ilot Voyageur

offre un certain potentiel économique, elle hériterait d'un vaste chantier qui a des allures de plaie ouverte dans ce secteur de l'est du centre-ville de Montréal. Pour l'instant, il existe des stationnements souterrains, un édifice complet, le squelette d'un autre et deux autres bâtiments sous forme de plans d'architecte.

Les stationnements sont complétés mais n'ont pas de guérite. La gare d'autobus est terminée mais n'est pas utilisée: les administrateurs du terminus actuel ne voient guère d'intérêt à y déménager puisque le lien direct avec le réseau souterrain du métro n'est prévu que si l'Ilot Voyageur est complété. Les résidences étudiantes se limitent à la structure de base. Quant au pavillon universitaire et à la tour de bureaux, l'UQAM n'en veut plus, bien qu'elle manque de locaux.

En contrepartie de l'intervention gouvernementale

le, l'UQAM devait présenter un énième plan de redressement qui visait à rétablir l'équilibre budgétaire dans les plus brefs délais. Mais voilà que la semaine dernière, l'UQAM a présenté un plan de redressement qui ne remplit pas la commande de Québec avec un déficit annuel de 24,4 millions en 2011-12. La firme PricewaterhouseCoopers, mandatée par l'UQAM pour venir à bout du problème, a conclu qu'il était impossible de redresser l'université sans une aide supplémentaire du gouvernement.

Selon l'analyse du Vérificateur général du Québec, si rien n'est fait, le marasme financier de l'UQAM atteindra le demi-milliard de dollars d'ici cinq ans.

À la Caisse de dépôt et placement du Québec, on a souligné hier n'avoir aucun échéancier dans le dossier de l'Ilot Voyageur.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390